



PLAN D'ACTIIONS 2024-2029

PLAN CLIMAT. AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL

NOVEMBRE 2023



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Dotation de soutien à l'investissement
local dans le cadre du contrat de ruralité**

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	4	• Action 16 : Proposer et réaliser des diagnostics de vulnérabilité du bâti en zones sensibles	49
SYNTHÈSE DES ENJEUX LOCAUX CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE	6	Orientation 4 : Le Cotentin, un territoire de proximité à conforter	51
SYNTHÈSE DE LA STRATÉGIE CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE	8	• Action 17 : Intégrer la dimension climat-air-énergie et préparer la résilience du territoire dans l'élaboration des règlements et orientations d'aménagement et de programmation de chaque PLUi	52
PLAN D' ACTIONS 2024-2029	10	• Action 18 : Adapter l'aménagement des espaces publics pour favoriser le recours à la marche et au vélo	54
LES FICHES ACTIONS		• Action 19 : Déployer la mobilité partagée sur le territoire : covoiturage et autopartage	56
Orientation 1 : Le Cotentin, un territoire énergétiquement sobre	16	• Action 20 : Convertir le parc de véhicules publics pour des flottes plus respectueuses de l'environnement	58
• Action 1 : Déployer une gestion du patrimoine bâti et de l'éclairage extérieur en faveur des économies d'énergie	17	• Action 21 : Développer les modes de déplacements actifs et non carbonés	60
• Action 2 : Pérenniser et renforcer le service public de la rénovation énergétique de l'habitat	19	Orientation 5 : Le Cotentin, un territoire agricole compétitif et durable	62
• Action 3 : Sensibiliser et aider les entreprises dans leurs démarches de transition énergétique	21	• Action 22 : Favoriser le déploiement de la démarche « Méthode Haie » dans les exploitations d'élevage et de cultures	63
• Action 4 : Réduire la production de déchets ménagers et assimilés	23	• Action 23 : Réaliser un état des lieux de la filière agricole au regard du changement climatique et accompagner les exploitants à l'adaptation	65
• Action 5 : Augmenter la valorisation des déchets ménagers et assimilés	25	• Action 24 : Mettre en œuvre le projet alimentaire territorial (PAT)	67
Orientation 2 : Le Cotentin, un territoire producteur d'énergie	27	Orientation 6 : Le Cotentin, un territoire vivant à partager	69
• Action 6 : Etudier et planifier le recours aux énergies renouvelables dans les bâtiments et espaces publics du Cotentin	28	• Action 25 : Mettre en œuvre et suivre les actions portées en interne par l'agglomération du Cotentin	70
• Action 7 : Soutenir des projets d'énergies marines renouvelables	30	• Action 26 : Engager les acteurs du territoire à participer activement au défi du changement climatique	72
• Action 8 : Réaliser une étude stratégique sur le développement d'un écosystème de l'hydrogène sur le territoire	32	• Action 27 : Concourir à une meilleure connaissance des impacts locaux liés au changement climatique et agir en faveur de la résilience du territoire	74
• Action 9 : Accompagner le développement de projets de méthanisation	34	• Action 28 : Concevoir et mettre en œuvre une stratégie de communication sur les enjeux climatiques locaux	76
• Action 10 : Accompagner le développement et la structuration de la filière bois-énergie	36	• Action 29 : Renforcer la connaissance sur la qualité de l'air extérieur	78
• Action 11 : Contribuer à la réalisation d'un projet d'énergie renouvelable participatif et/ou citoyen	38	• Action 30 : Communiquer sur les enjeux de qualité de l'air extérieur	80
Orientation 3 : Le Cotentin, un territoire vivant à adapter	40	• Action 31 : Etudier l'opportunité de réaliser une ZFE-m sur le territoire	82
• Action 12 : Inventorier et restaurer les zones humides du bassin-versant de la Divette	41	• Action 32 : Mettre en place un plan d'amélioration de la qualité de l'air (PAQA)	84
• Action 13 : Préserver et restaurer le maillage bocager du Cotentin	43		
• Action 14 : Anticiper les impacts de la hausse du niveau marin sur les nappes phréatiques	45		
• Action 15 : Accompagner les acteurs de la filière halieutique à l'adaptation face au changement climatique	47		

PRÉAMBULE

D'après l'organisation météorologique mondiale, la **température moyenne à la surface du globe** pour la décennie 2011-2020, avec 14.9°C, **a été la plus chaude jamais enregistrée.**

Les projections à l'horizon **2100** indiquent une élévation de cette **température moyenne à la surface du globe, entre +1,6 et +4,3°C**, selon les moyennes des scénarios et des modèles (IPCC/GIEC, rapport spécial intermédiaire, 2019).

Les résultats du travail mené par le **GIEC normand**, constitué d'experts régionaux, scientifiques et spécialistes, sur les différentes thématiques liées au climat et à son évolution, **démontrent que le changement climatique est aussi une réalité en Normandie.** Depuis la seconde moitié des années 80, la température a augmenté sur toutes les stations météorologiques normandes, de l'ordre de +0,6 à +0,8°C entre la période de référence actuelle 1981-2010 et la précédente 1951-1980.

Les impacts du changement climatique seront très différents d'un pays à un autre ou encore d'une région à une autre : phénomènes climatiques extrêmes comme les tempêtes, les inondations/submersions, sécheresses ; dangers sanitaires diverses liés aux pics de chaleur, aux allergies ou encore au transmission de maladies ; bouleversement de nombreux écosystèmes avec des conséquences sur les activités humaines.

Pour limiter les effets du changement climatique, les **pays signataires de la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC)** se sont donnés pour **objectif de « contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de +2°C par rapport aux niveaux préindustriels** et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation de la température à +1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels, étant entendu que cela réduirait sensiblement les risques et les effets des changements climatiques » (Accord de Paris).

Pour ce faire, il est indispensable de s'attaquer aux causes du changement climatique en maîtrisant les émissions de gaz à effet de serre (GES), c'est ce qu'on appelle **l'atténuation.**

Cependant, compte tenu de la grande durée de vie des gaz à effet de serre accumulés dans l'atmosphère, l'augmentation des températures d'ici à la fin du siècle est inévitable et toutes les régions du monde sont concernées. L'adaptation au changement climatique est donc nécessaire pour en limiter les conséquences sur les activités socio-économiques et sur la nature. **L'adaptation** a pour objectifs d'anticiper les impacts du changement climatique, de limiter leurs dégâts et de profiter des opportunités potentielles.

A l'échelle nationale, le code de l'énergie fixe notamment des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), des consommations d'énergie et de développement des énergies renouvelables (EnR) dans le mix énergétique. Les principaux objectifs, inscrits à l'article L100-4, sont les suivants :

- Réduire la consommation d'énergie finale de 50% en 2050 par rapport à 2012 ;
- Porter la part des EnR à 33% au moins de cette consommation en 2030 ;
- Réduire la consommation d'énergie fossile de 40% en 2030 par rapport à 2012 ;
- Réduire les émissions de GES de 40% entre 1990 et 2030 et atteindre la neutralité carbone en 2050.





La stratégie nationale bas-carbone (SNBC), feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique, définit une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'à 2050, avec des objectifs intermédiaires : les budgets carbone. La SNBC et ces budgets carbone pour les périodes 2019-2023, 2024-2028 et 2029-2033, ont été adoptés par décret le 21 avril 2020.

Ces objectifs sont déclinés **à l'échelle de la Région Normandie**, par le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), approuvé le 2 juillet 2020.

Le plan climat air énergie territorial (PCAET) est le document cadre, à la fois stratégique et opérationnel, permettant de contribuer localement à ces objectifs.

Le diagnostic territorial du PCAET (phase 1) a fourni une première analyse des enjeux du territoire en matière de sobriété énergétique, de développement des énergies renouvelables, d'amélioration de la qualité de l'air, de préservation des milieux et de la santé ou encore, d'adaptation locale aux impacts du changement climatique.

La stratégie territoriale du PCAET (phase 2) définit la feuille de route du Cotentin à l'horizon 2030-2050, au regard des enjeux identifiés dans le diagnostic et du contexte global.

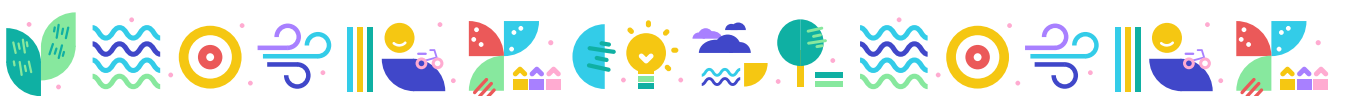
Le plan d'actions (phase 3) est la déclinaison opérationnelle de la stratégie climat-air-énergie. **Au travers des orientations retenues, l'agglomération du Cotentin fait le choix d'engager des actions structurantes et cohérentes, permettant de définir le cap pour atteindre les objectifs fixés.**

Consciente de ses responsabilités et de son rôle à jouer, la Communauté d'agglomération du Cotentin souhaite d'une part, montrer l'exemple dans le cadre de ses compétences et d'autre part, initier une dynamique territoriale en faveur de la lutte contre le changement climatique.

Elle a associé des acteurs du territoire et la société civile dans l'élaboration de ce premier plan climat. Elle désire pérenniser cette approche et développer le travail collaboratif entrepris, au-delà d'actions ponctuelles.

Consciente également de son rôle d'animateur du territoire, l'agglomération du Cotentin souhaite travailler avec les communes du territoire, dans le cadre de leurs compétences et de leurs capacités à développer des actions de proximité.

Ce projet n'est pas uniquement celui de la collectivité mais bien celui du territoire du Cotentin. Ainsi l'agglomération du Cotentin souhaite favoriser les initiatives et les engagements qui s'inscriront dans la trajectoire de transition climat – air – énergie.



SYNTHÈSE DES ENJEUX LOCAUX CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE



Le territoire génère 33% des consommations énergétiques départementales et 3.4% des consommations régionales. Les bâtiments avec la production de chaleur et les déplacements sont les secteurs les plus consommateurs d'énergie, avec respectivement, 55% et 33% des consommations territoriales.

Le Cotentin est un territoire producteur d'énergies décarbonées avec :

- une production nucléaire redistribuée vers le nord Cotentin, la Normandie, la Bretagne et les îles anglo-normandes ;
- une production d'énergies renouvelables estimée à 361 GWh en 2014 qui couvre 10% de la consommation d'énergie finale du territoire, dont 80% de chauffage bois et 12% d'éolien terrestre. A titre d'information, le territoire dispose d'un gisement théorique de production EnR de 16 600 GWh (comprenant les énergies marines renouvelables).

Paradoxalement, le Cotentin est dépendant des énergies fossiles à 62%.

Les émissions de gaz à effet de serre, ramenées à l'habitant, représente 7.3 TeqCO₂/hab. dans le Cotentin, contre 13.2 Teq CO₂/hab. en Normandie et 8.1 Teq CO₂/hab. à l'échelle nationale. Pour tenter de stabiliser le climat, il faudrait se situer autour de 2 TeqCO₂/hab.

Sur le territoire, les secteurs les plus émetteurs de GES sont les bâtiments (27%) et les transports (22%) en lien avec les consommations énergétiques, et l'agriculture (40%). Les émissions agricoles sont à 90% des émissions non énergétiques « hors combustion », contrairement aux autres secteurs. Ils sont liés à l'élevage bovin avec le processus de fermentation entérique, aux effluents d'élevage et à la fertilisation des sols.

Le volume d'émissions de polluants atmosphériques est dans la moyenne régionale pour les particules fines, NH₃, COVNM et NO_x et dans la tranche basse pour les émissions de SO₂, en dessous des seuils de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). L'évolution des émissions pour la période 2005-2014 est à la baisse. Des efforts sont toutefois à fournir pour atteindre les objectifs du plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques à 2030. Enfin, il convient d'être vigilant quant aux impacts « air » des principaux axes routiers et des activités du port de Cherbourg.

Le Cotentin serait a priori un peu moins rapidement et intensément touché par le réchauffement climatique que le reste du territoire normand. Cependant, le changement climatique est également une réalité pour le Cotentin. A l'horizon 2100, il est projeté une augmentation de la température moyenne entre 2 et 3°C. Le nombre de jours de gel diminuerait, en corrélation avec la hausse du nombre de jours de chaleur. Une baisse du cumul de pluie annuel est également envisagée à l'horizon 2070, avec un déficit de 15% et une forte



SYNTHÈSE DE LA STRATÉGIE CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE



Au regard du contexte local et de l'obligation de contribuer significativement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la stratégie climat-air-énergie propose des objectifs volontaires mais réalistes. L'effort consenti est progressif pour permettre au territoire de s'organiser et de créer une dynamique autour de ce projet, à l'horizon 2030-2050.

Les objectifs chiffrés sont rappelés ci-dessous et présentés plus en détail dans le rapport « stratégie du plan climat air énergie territorial ».

OBJECTIFS À 2050	LE COTENTIN
Consommations énergétiques	-30%
Emissions de gaz à effet de serre	-34%
Stockage Carbone	x 1,5 (neutralité carbone 41%)
Production d'énergies renouvelables	x 7

La réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre entraîneront une baisse des émissions de polluants atmosphériques associés. Pour autant, le Cotentin prend en compte les objectifs du plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA), à l'horizon 2030.

OBJECTIFS À HORIZON 2030	FRANCE
Dioxyde de soufre (SO ₂)	-77%
Oxydes d'azote (NO _x)	-69%
Composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)	-52%
Ammoniac (NH ₃)	-13%
Particules fines (PM _{2.5})	-57%



Il est proposé de traduire les efforts à accomplir au travers de six orientations stratégiques, qui définissent le socle du plan d'actions.

Ces orientations expriment la volonté de s'intégrer pleinement au projet de territoire et de mettre en exergue la notion de « territoire vécu ».

1

**LE COTENTIN,
UN TERRITOIRE
ÉNERGÉTIQUEMENT
SOBRE**

Pour rechercher la sobriété et l'efficacité énergétique afin de consommer moins pour le même usage et service rendu.



2

**LE COTENTIN,
UN TERRITOIRE
PRODUCTEUR
D'ÉNERGIES**

Pour faire du territoire un démonstrateur du mix énergétique en valorisant les gisements disponibles localement et en générant de l'activité économique.



3

**LE COTENTIN,
UN TERRITOIRE
VIVANT À ADAPTER**

Pour anticiper les impacts du changement climatique, pour limiter leurs incidences et profiter des opportunités.



4

**LE COTENTIN,
UN TERRITOIRE
DE PROXIMITÉ À
CONFORTER**

Pour assurer le lien urbanisme-énergie et le maillage de l'offre de services pour penser le territoire de demain.



5

**LE COTENTIN,
UN TERRITOIRE
AGRICOLE COMPÉTITIF
ET DURABLE**

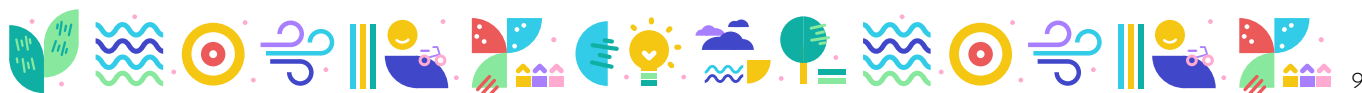
Pour contribuer à l'évolution des systèmes de production agricole et d'élevage face aux défis alimentaires et environnementaux, gage d'un développement harmonieux et d'une qualité de vie.



6

**LE COTENTIN,
UN TERRITOIRE
VIVANT À PARTAGER**

Pour fédérer les acteurs autour de ce projet pour un territoire attractif et solidaire.



PLAN D' ACTIONS

2024-2029

Le plan d'actions est la déclinaison opérationnelle de la stratégie climat-air-énergie territoriale. Au travers des orientations retenues, l'agglomération du Cotentin fait le choix d'engager des **actions structurantes et cohérentes**, permettant de définir le cap pour atteindre les objectifs fixés.

Relevant d'une approche dynamique, **l'agglomération du Cotentin a associé des acteurs du territoire et la société civile dans l'élaboration de ce premier plan climat**. Elle souhaite pérenniser cette approche et développer le travail collaboratif entrepris, dans une logique de démarche continue et progressive. L'agglomération en est l'animateur et le coordonnateur.

MÉTHODOLOGIE

L'ORGANISATION DU PLAN D' ACTIONS

Le plan d'actions se compose de **32 fiches actions**, réparties dans les 6 orientations stratégiques, présentées ci-dessus. Le plan climat permet de **valoriser 5 actions existantes** qui répondent pleinement aux enjeux énergie-climat, de **renforcer 5 actions**, en allant au-delà de ce qui était prévu initialement, et de **mettre en œuvre 22 actions nouvelles**.

Chaque fiche action précise :

- L'orientation stratégique et l'ambition concernées ;
- Le numéro et l'intitulé de l'action ;
- Les principaux impacts de l'action ;
- Le contexte ;
- Le descriptif de l'action avec les références aux règles et objectifs du SRADDET ;
- La gouvernance de l'action ;
- Les étapes et le calendrier (prévisionnel) de mise en œuvre ;
- Le plan de financement (prévisionnel) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultat.

Les principaux impacts de l'action sont mentionnés en haut de chaque fiche et concernent : l'énergie pour la sobriété et l'efficacité énergétique, les **GES** pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, les **EnR** pour le développement des énergies renouvelables, **l'air** pour la qualité de l'air et la réduction des émissions de polluants atmosphériques, **l'atténuation** pour la lutte contre le changement climatique et enfin, **l'adaptation** pour la réduction de la vulnérabilité du territoire aux impacts du changement climatique.

Énergie	GES	EnR	Air	Atténuation	Adaptation
---------	-----	-----	-----	-------------	------------



LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI

L'état d'avancement des actions, comprenant les indicateurs de suivi, sera renseigné dans **un tableau de bord**.

D'autre part, les **instances « plan climat »**, mise en place dans le cadre de l'élaboration du PCAET, comité de pilotage et comité partenarial, seront maintenues pour rendre compte de l'état d'avancement du plan d'actions et enrichir les réflexions. A minima, chacune d'entre-elles se réunira une fois par an. Elles pourront également être élargies à d'autres élus et partenaires techniques, en tant que de besoin.

Une évaluation à mi-parcours, à 3 ans, sera réalisée pour considérer l'état d'avancement, réorienter certaines actions ou encore, proposer de nouvelles actions. En effet, ce premier plan d'actions s'enrichira de nouvelles initiatives portées par les acteurs du territoire.

Le plan climat air énergie territorial pourra également être amendé en cas de changements structurels importants liés au contexte mondial, national voire local.

L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE

Le PCAET a fait l'objet d'une **évaluation environnementale stratégique (EES)**. Cette évaluation rend compte des effets potentiels ou avérés sur l'environnement, du plan climat. Elle permet d'analyser et de justifier les choix retenus au regard des enjeux identifiés sur le territoire.

La finalité du PCAET étant de lutter contre le changement climatique, les actions présentent principalement des incidences positives ou neutres sur l'environnement. Des points de vigilance ont toutefois été mis en évidence, en particulier les projets de production d'énergie renouvelable nécessitent généralement des études spécifiques pour garantir leur faible impact environnemental. Des mesures pour « éviter, réduire, compenser » seront étudiées au cas par cas lors de l'émergence des projets.

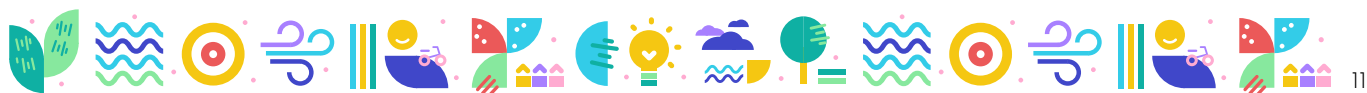


TABLEAU RÉCAPITULATIF DES FICHES ACTIONS

Orientation 1 - Le Cotentin, un territoire énergétiquement sobre

Ambitions	Actions	N°
Mettre en œuvre une politique globale de maîtrise de l'énergie au sein de la collectivité et des communes du territoire	Déployer une gestion du patrimoine bâti et de l'éclairage extérieur en faveur des économies d'énergie	1
Déployer un service d'information et d'accompagnement à la rénovation énergétique	Pérenniser et renforcer le service public de la rénovation énergétique de l'habitat	2
Favoriser l'éco-efficience dans les secteurs industriel et tertiaire	Sensibiliser et aider les entreprises dans leurs démarches de transition énergétique	3
Réduire les déchets produits et collectés sur le territoire et favoriser une économie circulaire autour de la gestion des déchets	Réduire la production de déchets ménagers et assimilés	4
	Augmenter la valorisation des déchets ménagers et assimilés	5

Orientation 2 - Le Cotentin, un territoire producteur d'énergies

Ambitions	Actions	N°
Favoriser le développement opérationnel des énergies renouvelables dans le patrimoine et renforcer le rôle d'exemplarité de la collectivité	Etudier et planifier le recours aux énergies renouvelables dans les bâtiments et espaces publics du Cotentin	6
Concourir à l'émergence de nouvelles filières économiques de productions d'énergie	Soutenir des projets d'énergies marines renouvelables	7
	Réaliser une étude stratégique sur le développement d'un écosystème de l'hydrogène sur le territoire	8
Soutenir l'émergence de projets d'énergies renouvelables	Accompagner le développement de projets de méthanisation	9
	Accompagner le développement et la structuration de la filière bois-énergie	10
	Contribuer à la réalisation d'un projet d'énergie renouvelable participatif et/ou citoyen	11



Orientation 5 - Le Cotentin, un territoire agricole compétitif et durable

Ambitions	Actions	N°
Encourager les démarches bas-carbone alliant compétitivité et environnement	Favoriser le déploiement de la démarche « Méthode Haie » dans les exploitations d'élevage et de cultures	22
Evaluer les autres leviers d'actions dans l'esprit du « mieux vivre ensemble »	Réaliser un état des lieux de la filière agricole au regard du changement climatique et accompagner les exploitants à l'adaptation	23
Favoriser une alimentation locale de qualité en appui aux filières agricoles et halieutiques	Mettre en œuvre le projet alimentaire territorial (PAT)	24

Orientation 6 - Le Cotentin, un territoire vivant à partager

Ambitions	Actions	N°
Intégrer le volet climat-air-énergie dans toutes les politiques de la collectivité	Mettre en œuvre et suivre les actions portées en interne par l'agglomération du Cotentin	25
Mobiliser les acteurs du territoire	Engager les acteurs du territoire à participer activement au défi du changement climatique	26
Améliorer la connaissance et informer la population sur les conséquences du changement climatique	Concourir à une meilleure connaissance des impacts locaux liés au changement climatique et agir en faveur de la résilience du territoire	27
	Concevoir et mettre en œuvre une stratégie de communication sur les enjeux climatiques locaux	28
Renforcer la connaissance sur la qualité de l'air extérieur pour une meilleure prise en compte des enjeux locaux	Renforcer la connaissance sur la qualité de l'air extérieur	29
	Communiquer sur les enjeux de qualité de l'air extérieur	30
	Etudier l'opportunité de réaliser une ZFE-m sur le territoire	31
	Mettre en place un plan d'amélioration de la qualité de l'air	32



ORIENTATION 1 : LE COTENTIN, UN TERRITOIRE ÉNERGÉTIQUEMENT SOBRE

AMBITION 1.1 :

Mettre en œuvre une politique globale de maîtrise de l'énergie au sein de la collectivité et des communes du territoire

- **Action 1** : Déployer une gestion du patrimoine bâti et de l'éclairage extérieur en faveur des économies d'énergie

AMBITION 1.2 :

Déployer un service d'information et d'accompagnement à la rénovation énergétique

- **Action 2** : Pérenniser et renforcer le service public de la rénovation énergétique de l'habitat

AMBITION 1.3 :

Favoriser l'éco-efficacité dans les secteurs industriel et tertiaire

- **Action 3** : Sensibiliser et aider les entreprises dans leurs démarches de transition énergétique

AMBITION 1.4 :

Réduire les déchets produits et collectés sur le territoire et favoriser une économie circulaire autour de la gestion des déchets

- **Action 4** : Réduire la production de déchets ménagers et assimilés
- **Action 5** : Augmenter la valorisation des déchets ménagers et assimilés



Orientation 1 - Le Cotentin, un territoire énergétiquement sobre

Ambition 1.1 : Mettre en œuvre une politique globale de maîtrise de l'énergie au sein de la collectivité et des communes du territoire

Action 1 : Déployer une gestion du patrimoine bâti et de l'éclairage extérieur en faveur des économies d'énergie

Énergie

GES

EnR

Air

Atténuation

Adaptation

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

En France, le bâtiment est le deuxième secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre. Il représente à lui seul 27% des émissions de CO2 et près de 45% de la consommation d'énergie finale selon le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Le secteur du bâtiment a donc un rôle central à jouer dans l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Le Cotentin souhaite déployer une stratégie globale de maîtrise de l'énergie de son patrimoine bâti et de son éclairage extérieur afin de répondre aux ambitions d'économies d'énergie du PCAET et ceux du dispositif éco-énergie tertiaire, nommé « décret tertiaire ». Ce cadre réglementaire impose une réduction progressive des consommations énergétiques dans les bâtiments tertiaires d'une surface supérieure ou égale à 1 000 m² : - 40% en 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050 par rapport à une année de consommation de référence qui ne peut être antérieure à 2010.

Description de l'action :

Pour le patrimoine bâti :

La mise en place d'une politique de maîtrise énergétique doit être imbriquée dans une stratégie globale immobilière via un schéma directeur immobilier énergétique (SDIE), pour une bonne connaissance du parc immobilier de la collectivité. Le Cotentin utilisera également un module de gestion des énergies et instrumentera les bâtiments les plus énergivores pour obtenir une comptabilité énergétique fine et comparer les consommations d'énergie entre différentes installations et/ou divers bâtiments.

Dans le cadre de l'élaboration du SDIE, la phase diagnostic permettra d'agréger l'ensemble des données existantes sur le patrimoine à l'aide du module de gestion des énergies. Les données récoltées contribueront à l'élaboration d'un plan pluriannuel de l'énergie (PPE) du Cotentin.

La déclinaison opérationnelle de la politique de maîtrise énergétique passera par la réalisation d'audits énergétiques et la mise en œuvre de contrats de performance énergétiques (CPE) sur les rénovations globales retenues suite aux audits.

Pour le patrimoine d'éclairage extérieur :

Comme pour le bâti, la connaissance du parc d'éclairage constitue le préalable indispensable à toute action d'amélioration ou de planification. Ainsi, Le Cotentin souhaite réaliser un diagnostic technique en 2023 visant à définir un plan pluriannuel d'investissement, dans un souci de maîtrise de l'énergie et de limitation des impacts environnementaux.

Cette stratégie patrimoniale permettra donc d'assurer l'entretien et la maintenance courant(e), le gros entretien, le renouvellement des bâtiments/des lampes et le déploiement de travaux de performance énergétique.

En complément, une enveloppe est allouée au fonds de concours Cotentin éco-responsable 2026, dotée de 6 millions d'euros, à raison de 2 millions d'euros par an. Elle permettra aux communes d'engager plus aisément des travaux de réhabilitation ou rénovation thermique et énergétique concernant les équipements publics, logements, ainsi que les bâtiments administratifs et techniques, visant à réduire la facture énergétique des communes et comprenant à minima un bouquet de travaux.

Lien SRADDET :

Objectif : 51

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Direction ingénierie et bâtiments

Directions associées : Direction environnement, énergie et développement durable - Direction développement économique

Partenaires logistiques et / ou financiers : Attributaires de l'accord-cadre pour la réalisation d'études énergétiques : CPS, IDEE et DCE Conseil et le programme d'actions des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique (ACTEE) pour le financement partiel.



3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
<i>Pour le patrimoine bâti :</i>	
Tendre vers une connaissance fine du patrimoine avec la réalisation d'études énergétiques sur une soixantaine de bâtiments sur 4 ans et la mise en place d'un logiciel de management de l'énergie dit SME.	2023-2026
Définir le SDIE et le plan d'actions «décret tertiaire »	2024-2026
Impliquer et sensibiliser les parties prenantes	2024
<i>Pour le patrimoine d'éclairage extérieur :</i>	
Géoréférencement des réseaux souterrains servant à l'éclairage des ZA	2023
Définir le plan pluriannuel d'investissement sur la base de la cartographie des points lumineux réalisée en 2022	2023
Réaliser les travaux de rénovation et effectuer un suivi des consommations	2023
Mettre en œuvre les nouveaux projets d'éclairage dans une logique d'éclairer au plus juste (ex : promouvoir l'extinction de l'éclairage sur les ZA)	2023
Modifier et optimiser la gestion du parc	En continu
<i>Fonds de concours écoresponsables</i>	
Attribution de fonds de concours à destination des communes pour contribuer à la réalisation de leurs projets	2024-2026

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action :

100 000 €/ an répartis comme suit :

- 50 000 €/an pour les diagnostics énergétiques ;
- 50 000 €/an pour l'instrumentation des bâtiments énergivores.

Le coût global pour les travaux d'économie d'énergie sera affiné après l'analyse des audits énergétiques.

6 000 000 € pour les fonds de concours écoresponsables.

Contribution de l'agglomération du Cotentin :

Pour le patrimoine bâti :

Action portée par la DIB - Réalisation d'études énergétiques, instrumentation de bâtiments, mise en place d'un logiciel SME.

Pour le patrimoine d'éclairage extérieur :

Travaux inscrits aux budgets des différentes directions concernées.

Contribution respective des partenaires financiers : /

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateur(s) de suivi :

Nombre d'audits énergétiques réalisés/an

Nombre de rénovations énergétiques engagées/an

Consommation de référence (kWh énergie primaire/m².an)

Objectifs de performance inscrits aux contrats de performance énergétique

Objectifs de performance inscrits au plan d'action « Décret tertiaire »

Indicateur(s) de résultat :

Nombre de points lumineux rénovés/an

Gains énergétiques réalisés (kWh énergie primaire/m².an et en %)

TeqCO2 économisées



Orientation 1 - Le Cotentin, un territoire énergétiquement sobre

Ambition 1.2 : Déployer un service d'information et d'accompagnement à la rénovation énergétique

Action 2 : Pérenniser et renforcer le service public de la rénovation énergétique de l'habitat

Énergie

GES

EnR

Air

Atténuation

Adaptation

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

Le plan national de rénovation énergétique des bâtiments, publié en 2018, vise la rénovation de 7 à 8 millions de logements d'ici 2025. La loi climat et résilience du 22 août 2021 propose d'aller plus loin et d'interdire la location de toutes les passoires thermiques à partir de 2028 avec pour ambition de protéger les locataires contre les factures d'énergie trop élevées, de permettre au propriétaire de faire des travaux de rénovation et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Pour répondre à ces objectifs, l'Etat a mis en place sur l'ensemble du territoire national, un nouveau service public de la rénovation de l'habitat, « France Rénov' » pour lutter contre le manque de lisibilité, la complexité technique et la dispersion des modes de financements qui nuisent à la généralisation des travaux de rénovation énergétique.

Dans le Cotentin, plus de 50% des logements sont construits avant 1970. Ces logements représentent 39% des consommations d'énergie et génèrent 16% des émissions de gaz à effet de serre du territoire. Sous l'impulsion de l'Etat et de la région Normandie qui proposent un cadre cohérent et lisible, l'agglomération du Cotentin déploie un service public de la performance énergétique de l'Habitat.

Au 1^{er} trimestre 2023, 440 ménages ont été accompagnés par le guichet unique. Sur cette période, Le Cotentin a soutenu 45 dossiers à hauteur de 79 000 €. Pour rappel, en 2022, 1 200 ménages ayant un projet de travaux de rénovation énergétique de leur logement ont pu être accompagnés. Près de 15% des 1 200 demandes concernaient des rénovations globales.

Description de l'action :

Depuis janvier 2021, l'agglomération soutient la mise en œuvre d'un espace conseil FAIRE régional (ECFR) pour tendre vers une homogénéisation du service offert aux habitants sur le territoire, Cherbourg-en-Cotentin disposant d'une plate-forme de la rénovation énergétique « Pass Rénov'énergie ».

Depuis le 1^{er} janvier 2023, Le Cotentin porte un service de proximité accessible, de qualité et incitatif en matière de rénovation énergétique des logements individuels et collectifs, dans l'esprit d'un guichet unique et répondant aux attentes d'un espace conseil France Rénov', intitulé « Je rénov'en Cotentin ».

En complément, plusieurs acteurs interviennent sur le territoire au travers différents dispositifs : OPAH, PIG, Planète Manche Rénovation, Espace FAIRE... Le rapprochement des différentes structures concernées et la valorisation des expériences permettent de créer un service public de la rénovation énergétique adapté au territoire et facilitant le parcours de rénovation.

Lien SRADDET :

Règles : 31 et 32

Objectifs : 41, 51 et 69

Objectifs poursuivis :

Favoriser la dynamique de rénovation pour tendre vers 980 logements rénovés/an à l'horizon 2030 (soit un taux de rénovation de 1,25%), puis 1567 logements/an sur la période 2030-2050 (soit un taux de rénovation de 2%), avec l'atteinte du niveau BBC pour 65 % des rénovations.

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Direction habitat, urbanisme et foncier

Directions associées : Direction environnement, énergie et développement durable

Partenaires logistiques et / ou financiers : Région Normandie, Ademe Normandie, Réseau FAIRE (La SCIC Les 7 vents, CDHAT), Conseil départemental de la Manche, CAUE de la Manche, Fédérations des professionnels du bâtiment, bailleurs sociaux, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM).



3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
Lancement de « Je rénov'en Cotentin », espace conseil France Rénov à partir du 1 ^{er} janvier 2023	2023
Mise en place de permanences délocalisées sur le territoire	2023
Mener un travail de sensibilisation auprès des habitants et des professionnels du bâtiment	2023
Dresser un 1 ^{er} bilan du service et étudier les suites à donner	Fin 2023
Organiser l'espace conseil France Rénov après disparition du service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE)	2024-2027

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action :

Enveloppe globale moyenne : Environ 300 000 €/an

Objectifs en actes métiers : 800 A1*, 330 A2**, 250 A4/A4bis*** + 2 co-propriétés (objectifs 2023)

Enveloppe communication habitants intégrée

+ animation interne (1 ETP dédié)

**Information de 1^{er} niveau : juridique, technique, financière et sociale*

***Conseil personnalisé pour les logements individuels*

****Accompagnement des ménages pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale*

Contribution de l'agglomération du Cotentin :

Enveloppe globale moyenne de 150 000 €/an + animation interne (1 ETP dédié)

Contribution respective des partenaires financiers :

Etat (CEE) = 156 500 €/an

Région Normandie (FEDER) = 54 000 €/an

Suppression de l'aide CEE à compter du 1^{er} janvier 2024.

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateur(s) de suivi :

Nombre d'actes métiers réalisés/an

Indicateur(s) de résultat :

Nombre de logements rénovés/an

Nombre de logements rénovés BBC/an



Orientation 1 - Le Cotentin, un territoire énergétiquement sobre

Ambition 1.3 : Favoriser l'éco-efficience dans les secteurs industriel et tertiaire

Action 3 : Sensibiliser et aider les entreprises dans leurs démarches de transition énergétique

Énergie

GES

EnR

Air

Atténuation

Adaptation

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

L'accélération des enjeux climatiques, la réduction des ressources et l'interrogation nouvelle sur le sens des métiers, engagent les Territoires à accompagner les acteurs économiques pour accélérer ces mutations.

Ainsi, dans un contexte d'urgence écologique et sociale, où l'attractivité des territoires est un sujet majeur, la RSE apparait comme un levier de développement vertueux.

Le Cotentin mobilise et accompagne les entreprises dans leur démarche RSE et sur la décarbonation avec l'appui des partenaires existants (Cci Ouest Normandie, MEF, association Normandie entreprises objectifs développement durable (NEODD 2030), ADEME, CRESS,...)

Description de l'action :

Le Cotentin souhaite soutenir la transition écologique et sociétale des acteurs économiques du territoire.

Le Cotentin pourra participer à la mise en place d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT) participant ainsi au développement de l'économie circulaire. Elle se caractérise par la réalisation de synergies entre acteurs économiques indépendants à l'échelle du territoire pour limiter la consommation de ressources et tendre vers des circuits de proximité. Cette démarche répond à une logique collective de mutualisation, de valorisation et d'échanges (équipements, déchets, matières premières ou secondaires, énergie, services...). Elle s'inscrit dans une logique de coopération et de complémentarité entre acteurs qui peuvent être de natures diverses : entreprises, industries, associations...

Une démarche EIT se décline selon deux modalités de synergies :

- substitution : qui porte sur la valorisation et l'échange de matière et d'énergie entre entités (récupération de chaleur, valorisation des déchets par méthanisation) ;
- mutualisation : qui repose sur des approvisionnements communs (matières premières, produits finis), des services communs et des partages d'équipements ou de ressources.

Des temps d'information/sensibilisation auprès des entreprises, des actions visant à la promotion des bonnes pratiques en matière de RSE seront organisés.

L'ambition principale de l'action étant d'accompagner l'ensemble des acteurs dans une logique d'évolution des pratiques pour favoriser les transitions.

Lien SRADET :

Objectifs 51 et 69

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Direction environnement, énergie et développement durable, Direction développement économique

Directions associées : Direction cycle de l'eau, Direction des déchets ménagers, Direction ingénierie et bâtiments

Partenaires logistiques et / ou financiers : Région Normandie, Ademe Normandie, AD Normandie, Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Normandie, Normandie entreprises objectifs développement durable (NEODD), Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS).



Orientation 1 - Le Cotentin, un territoire énergétiquement sobre

Ambition 1.4 : Réduire les déchets produits et collectés sur le territoire et favoriser une économie circulaire autour de la gestion des déchets

Action 4 : Réduire la production de déchets ménagers et assimilés

Énergie	GES	EnR	Air	Atténuation	Adaptation
---------	-----	-----	-----	-------------	------------

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

La collecte, le traitement et l'élimination des déchets représentent des coûts et des nuisances pour les habitants et induisent des émissions de gaz à effet de serre et de polluants. Toutefois, leur valorisation et leur réutilisation peuvent aussi être porteuses d'opportunités pour les territoires (emplois, ressources, et sources d'énergie).

Description de l'action :

L'agglomération du Cotentin affirme sa volonté de réduire la production de déchets avec la mise en place d'une politique de prévention des déchets et de gestion du tri.

Une baisse de plus de 27% des ordures ménagères résiduelles (OMr) et une baisse de près de 10% des emballages ménagers recyclables (EMr) sont constatées entre 2010 et 2019. En revanche, les tonnages de déchetterie sont en augmentation, liés à la sensibilisation des usagers qui porte ses fruits, mais également, à l'explosion des apports de branchages et à la lutte contre les dépôts sauvages (source : Rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, année 2019).

L'agglomération entend poursuivre ses efforts pour réduire significativement la production de déchets en s'appuyant sur plusieurs leviers d'actions et en finalisant l'élaboration du plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

Lien SRADEET :

Règle : 28

Objectifs : 54, 55, 72 et 73

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Direction déchets ménagers

Directions associées : Direction environnement, énergie et développement durable

Partenaires logistiques et / ou financiers : Ademe Normandie, CITEO, les Eco-organismes, SPL Normantri, Emmaüs, Fil et Terre, Cœur et Cancer

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
Lancement d'une étude biodéchets	2022-2023
Lancement d'une étude sur la tarification incitative	2022-2023
Mener des études sur d'autres marges de réduction (exemple : les productions et apports de déchets des professionnels)	À partir de 2023
Finaliser l'élaboration et mettre en œuvre le PLPDMA affirmant un choix stratégique clair vers la réduction des déchets, des gaspillages et l'économie des ressources	2023-2024
Poursuivre le développement du compostage individuel et collectif pour favoriser le tri à la source des biodéchets (gratuité des composteurs depuis mars 2022)	En continu



Poursuivre l'accompagnement des établissements volontaires dans la lutte contre le gaspillage alimentaire	En continu
Poursuivre les campagnes de communication et de sensibilisation (marchés dans le cadre du PAT, porte à porte, animation dans les écoles)	En continu
Renforcer la pratique du broyage et du paillage des végétaux avec le déploiement du service de broyage à domicile	En continu

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action :

640 000 € répartis comme suit :
 - 600 000 € (composteurs) ;
 - 22 000 € (étude biodéchets) ;
 - 18 000 € étude tarification incitative.

Contribution de l'agglomération du Cotentin :

626 800 €

Contribution respective des partenaires financiers :

13 200 € pour l'étude biodéchets

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateur(s) de suivi :

Nombre de composteurs distribués/an
 Nombre de composteurs collectifs installés/an
 Nombre d'établissements accompagnés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire/an
 Nombre d'interventions de broyage/saison et impacts constatés sur les apports en déchetteries
 Nombre et types d'informations réalisées/an (animations et communications)
 Nombre de personnes sensibilisées/an

Indicateur(s) de résultat :

Évolution du tonnage d'ordures ménagères résiduelles (OMr) en %
 Évolution du tonnage des emballages ménagers recyclables (EMr) en %



Orientation 1 - Le Cotentin, un territoire énergétiquement sobre

Ambition 1.4 : Réduire les déchets produits et collectés sur le territoire et favoriser une économie circulaire autour de la gestion des déchets

Action 5 : Augmenter la valorisation des déchets ménagers et assimilés

Énergie	GES	EnR	Air	Atténuation	Adaptation
---------	-----	-----	-----	-------------	------------

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

La collecte, le traitement et l'élimination des déchets représentent des coûts et des nuisances pour les habitants et induisent des émissions de gaz à effet de serre et de polluants. Toutefois, leur valorisation et leur réutilisation peuvent aussi être porteuses d'opportunités pour les territoires (emplois, ressources, et sources d'énergie).

Description de l'action :

Au total, 145 050 tonnes de déchets, tous flux confondus, sont traitées en 2022 et représentent 790 kg/habitant. Le taux de valorisation des déchets du Cotentin est de 47% en 2022.

Les ordures ménagères résiduelles (Omr) enfouies au centre de stockage de déchets ultimes non dangereux (ISDND) du Ham permettaient de produire 9 558 000 kWh d'électricité. Actuellement, le gestionnaire de l'ISDND ne valorise pas le biogaz en cogénération mais injecte le gaz après épuration dans le réseau de gaz de GRDF. Le gaz injecté permet de desservir l'équivalent de 3 000 logements.

Le Cotentin entend poursuivre ses efforts pour augmenter significativement la valorisation des déchets en s'appuyant sur plusieurs leviers d'actions et en finalisant l'élaboration du plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

Lien SRADET :

Règles : 28, 29 et 30.

Objectifs : 54, 55, 56, 57 et 74

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Direction déchets ménagers

Directions associées : Direction environnement, énergie et développement durable

Partenaires logistiques et / ou financiers : Ademe Normandie, CITEO, les Eco-organismes, SPL Normantri, Emmaüs, Fil et Terre, Cœur et Cancer, Centre d'enfouissement du Ham.

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
Initier la refonte du schéma de collecte pour intégrer l'extension des consignes de tri dès le 1er janvier 2023 (collecte en porte à porte sur l'ensemble du territoire)	2022
Lancer un plan de communication et de sensibilisation pour l'amélioration du tri	À partir de 2022
Étudier le développement de nouvelles filières de valorisation	2023
Finaliser l'élaboration et mettre en œuvre le PLPDMA	2023-2024
Poursuivre le travail d'amélioration du tri et de baisse des refus de tri (suivi de col-lectes, caractérisation)	En continu



4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action :

173 000 €

Contribution de l'agglomération du Cotentin :

À définir ultérieurement

Contribution respective des partenaires financiers :

À définir ultérieurement

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateur(s) de suivi :

Nombre et types d'informations réalisées/an (animations et communications)

Nombre de personnes sensibilisées/an

Indicateur(s) de résultat :

% EMr valorisés/an

% OMR valorisés/an

Production d'énergie en kWh/an issues de la valorisation des déchets



ORIENTATION 2 : LE COTENTIN, UN TERRITOIRE PRODUCTEUR D'ÉNERGIE

AMBITION 2.1 :

Favoriser le développement opérationnel des énergies renouvelables dans le patrimoine et renforcer le rôle d'exemplarité de la collectivité

- **Action 6** : Étudier et planifier le recours aux énergies renouvelables dans les bâtiments et espaces publics du Cotentin

AMBITION 2.2 :

Concourir à l'émergence de nouvelles filières de productions d'énergie

- **Action 7** : Soutenir des projets d'énergies marines renouvelables
- **Action 8** : Réaliser une étude stratégique sur le développement d'un écosystème de l'hydrogène sur le territoire

AMBITION 2.3 :

Soutenir l'émergence de projets d'énergies renouvelables

- **Action 9** : Accompagner le développement de projets de méthanisation
- **Action 10** : Accompagner le développement et la structuration de la filière bois-énergie
- **Action 11** : Contribuer à la réalisation d'un projet d'énergie renouvelable participatif et/ou citoyen



Orientation 2 - Le Cotentin, un territoire producteur d'énergies

Ambition 2.1 : Favoriser le développement opérationnel des énergies renouvelables dans le patrimoine et renforcer le rôle d'exemplarité de la collectivité

Action 6 : Étudier et planifier le recours aux énergies renouvelables dans les bâtiments et espaces publics du Cotentin

Énergie	GES	EnR	Air	Atténuation	Adaptation
---------	-----	-----	-----	-------------	------------

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

La production d'énergies renouvelables permet de répondre à 10% de la consommation d'énergie finale du territoire, avec notamment 80% de chauffage bois et 12% d'éolien terrestre.

Le Cotentin est dépendant des énergies fossiles à 63% (dépendance à 46% pour le secteur tertiaire et à 55% pour l'industrie).

L'agglomération souhaite faire du Cotentin un territoire démonstrateur du mix énergétique, avec une production d'énergies décarbonées alliant la production nucléaire et la production d'énergies renouvelables. Avec l'objectif de couvrir 32% des consommations à l'horizon 2030, Le Cotentin souhaite participer à l'effort national de développement des énergies renouvelables et encourager la diversité des projets.

Pour se faire, elle doit montrer l'exemple, notamment auprès des communes et développer des projets d'énergie renouvelable sur les bâtiments et les espaces publics, en s'appuyant sur la mise en œuvre de la stratégie globale de maîtrise de l'énergie.

Description de l'action :

Le Cotentin possède peu d'installations de production de chaleur et d'électricité utilisant des énergies renouvelables.

Avec l'objectif territorial de couvrir 32% des consommations à l'horizon 2030, l'agglomération souhaite renforcer le recours aux énergies renouvelables sur son patrimoine, comme en témoigne le futur centre aquatique de Valognes, équipé d'une chaufferie bois-gaz.

Lien SRADDET :

Règles : 37, 38 et 39

Objectifs : 52 et 70

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Direction ingénierie et bâtiments

Directions associées : Toutes les directions

Partenaires logistiques et / ou financiers : Région Normandie, Ademe Normandie, Cherbourg-en-Cotentin, Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
Améliorer la connaissance du patrimoine bâti : Identifier les bâtiments énergivores nécessitant des travaux et réfléchir à la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables par la réalisation d'études énergétiques sur 4 ans	2023-2026
Améliorer la connaissance des espaces publics comme les ZAE : Définir leur potentiel au regard des typologies d'énergies renouvelables envisagées.	2023-2026
Étudier la faisabilité technico-économique de projets EnR sur des sites identifiés et construire une stratégie financière	À partir de 2023
Réfléchir systématiquement aux énergies renouvelables sur les nouveaux bâtiments de l'agglomération	En continu



4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action :

20 000 €/an pour des études technico-économiques

Contribution de l'agglomération du Cotentin :

100%

Contribution respective des partenaires financiers :

À définir ultérieurement

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateur(s) de suivi :

Nombre d'études EnR réalisées

Potentiel énergie renouvelable identifié (en % de l'énergie finale et puissance installée)

Indicateur(s) de résultat :

Nombre de bâtiments équipés d'installations EnR

Productions et puissances installées

Part d'énergie renouvelable dans la consommation du patrimoine du Cotentin (en % de l'énergie finale)



Orientation 2 - Le Cotentin, un territoire producteur d'énergies

Ambition 2.2 : Concourir à l'émergence de nouvelles filières de productions d'énergie

Action 7 : Soutenir des projets d'énergies marines renouvelables

Énergie

GES

EnR

Air

Atténuation

Adaptation

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

La production d'énergies renouvelables permet de répondre à 10% de la consommation d'énergie finale du territoire, avec notamment 80% de chauffage bois et 12% d'éolien terrestre. Le Cotentin est dépendant des énergies fossiles à 63% (dépendance à 46% pour le secteur tertiaire et à 55% pour l'industrie).

L'agglomération souhaite faire du Cotentin un territoire démonstrateur du mix énergétique, avec une production d'énergies décarbonées alliant la production nucléaire et la production d'énergies renouvelables. Avec l'objectif de couvrir 32% des consommations à l'horizon 2030, l'agglomération souhaite participer à l'effort national de développement des énergies renouvelables et en encourager la diversité des projets. Il s'agit également de consolider la filière sur le territoire, faire valoir nos savoirs-faire industriels et nos compétences locales.

Le territoire s'est par ailleurs fortement engagé depuis plusieurs années en faveur de l'éolien offshore, afin d'encourager le déploiement d'une véritable filière d'énergies marines renouvelables (EMR).

Le contexte local permet au Cotentin de bénéficier d'un des courants de marée les plus puissants d'Europe à la point nord-ouest du Raz Blanchard.

Concernant l'hydrolien, les concessions attribuées en 2014 par l'État ont été reprises et font l'objet de nouveaux développements. Il s'agit d'une part, du projet CMN/Hydroquest avec une ferme pilote de 7 hydroliennes (17,5MW) et d'autre part, de Normandie Hydroliennes avec 4 machines (12MW). Les deux projets prévoient un raccordement en 2025.

Description de l'action :

Le Cotentin souhaite accompagner le développement des énergies marines renouvelables sur le territoire en faisant lien entre les maîtres d'ouvrages et les communes et en facilitant les débats publics sur ce sujet.

Il convient de rappeler qu'il n'y a pas de contribution directe du Cotentin pour le développement des énergies renouvelables marines. Néanmoins, l'agglomération accompagne politiquement dans la concertation et par les investissements sur le port ou dans les zones d'activités économiques, la filière EMR.

A ce titre, 100 000 000 € d'investissements ont d'ores et déjà été injectés pour l'aménagement du port via Ports de Normandie, regroupant la Région Normandie, le Conseil départemental de la Manche et plusieurs EPCI dont l'agglomération du Cotentin. Autre exemple, le soutien à l'installation de l'usine de pâtes d'éoliennes LM Wind - General Electric.

Lien SRADET :

Objectifs : 52 et 70

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Direction développement économique

Directions associées : Direction environnement, énergie et développement durable

Partenaires logistiques et / ou financiers : EDF, Enedis, Ports de Normandie, LM Wind - General Electric, Région Normandie, Conseil départemental de la Manche, investisseurs, Normandie Hydrolienne, Alderney Electricity Limited (AEL), Constructions mécaniques de Normandie (CMN)



3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
Participer au débat public et suivre la mise en place du 4ème parc éolien (enjeu du raccordement)	2020-2028
Suivre la mise en place des projets hydroliens	En continu
Contribuer financièrement aux projets d'énergies renouvelables marines	En continu

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action :

À définir ultérieurement

Contribution de l'agglomération du Cotentin :

Participation du Cotentin dans le développement du port via Ports de Normandie :

29 019 € en 2023

2 500 € en 2024

1 575 000 € en 2025

Ces dépenses comprennent les opérations suivantes : l'aménagement de la zone EMR de Collignon Sud, l'aménagement terrain du plateau nautique et de bâtiments industriels de Cherbourg.

Contribution respective des partenaires financiers :

À définir ultérieurement

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateur(s) de suivi :

Budget engagé/an pour le soutien de projets d'énergies marines renouvelables

Indicateur(s) de résultat :

Productions et puissances installées



Orientation 2 - Le Cotentin, un territoire producteur d'énergies

Ambition 2.2 : Concourir à l'émergence de nouvelles filières de productions d'énergie

Action 8 : Réaliser une étude stratégique sur le développement d'un écosystème de l'hydrogène sur le territoire

Énergie

GES

EnR

Air

Atténuation

Adaptation

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

L'hydrogène est un gaz dont les propriétés chimiques offrent un intérêt énergétique majeur. Il est considéré comme un « vecteur énergétique » car il offre la possibilité, après avoir été produit, d'être stocké, transporté et utilisé. L'hydrogène peut être valorisé dans de nombreux usages tels que la mobilité. Les véhicules utilisant de l'hydrogène ne rejettent que de l'eau dans l'atmosphère ce qui permet d'éliminer les émissions de particules, de soufre et d'oxyde d'azote.

L'agglomération du Cotentin, dans le cadre du projet régional Eashymob de déploiement de stations-services à hydrogène, a installé une station-service grand public sur la zone des Mielles d'une capacité de 20kg/jour, fin 2020.

La commune de Cherbourg-en-Cotentin et l'agglomération du Cotentin ont acquis chacun 5 véhicules à hydrogène de type Kangoo ZE.

L'agglomération du Cotentin participe également aux travaux de la Région Normandie, sur le déploiement d'une feuille de route H². En tant que membre de l'autorité portuaire port de Normandie (PDN), l'agglomération suit par ailleurs des projets d'implantation d'énergéticiens sur le domaine public portuaire. Enfin, les plans de relance européens et français ont mis en avant le soutien à la filière H². L'agglomération a ainsi été destinataire de plusieurs appels à projets, mais aussi de plusieurs initiatives, départementales et régionales, visant en particulier à intensifier le déploiement de la mobilité H², pour des véhicules lourds ou des bateaux de pêche.

Description de l'action :

Au-delà de ces premiers investissements, l'agglomération du Cotentin souhaite avoir une vision prospective et définir une stratégie hydrogène. Elle sera accompagnée d'un assistant à maîtrise d'ouvrage sur la question du développement des usages de l'hydrogène.

Cette stratégie permettra d'identifier les perspectives de déploiement d'usages existants tels que la mobilité (en lien avec la fiche n°20), ou encore le stockage de l'énergie.

Il s'agira aussi de préciser le gisement valorisable des grands projets énergétiques d'énergies marines renouvelables (en lien avec la fiche action n°7).

Lien SRADDET :

Objectifs : 23 et 70

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Direction environnement, énergie et développement durable

Directions associées : Direction développement économique
- Direction logistique et moyens généraux - Direction mobilité

Partenaires logistiques et / ou financiers : Région Normandie ; Conseil départemental de la Manche ; Normandie Energies, commune de Cherbourg-en-Cotentin



3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
Réaliser un état des lieux des projets H ² du territoire	2021
Effectuer un diagnostic du territoire afin de préciser ses capacités au regard des usages de l'H ²	2021
Élaborer la stratégie territoriale pour le déploiement des usages de l'hydrogène, en intégrant un focus sur le développement de la filière industrielle liée aux énergies ma-rines	2021-2024
Construire un plan d'actions pour le Cotentin	2021-2024
Animer une démarche concertée avec les différents acteurs et les instances participatives pour la définition de la stratégie et du plan d'action	En continu
Calculer les impacts potentiels du développement des usages de l'hydrogène en matière de consommations d'énergie fossiles, d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques	En continu

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action :

45 800 € pour l'étude stratégique hydrogène

Contribution de l'agglomération du Cotentin :

100 %

Contribution respective des partenaires financiers :

Aucune

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateur(s) de suivi :

Evolution de la production d'hydrogène sur le territoire

Indicateur(s) de résultat :

Teq CO₂ évitées



Orientation 2 - Le Cotentin, un territoire producteur d'énergies

Ambition 2.3 : Soutenir l'émergence de projets d'énergies renouvelables

Action 9 : Accompagner le développement de projets de méthanisation

Énergie

GES

EnR

Air

Atténuation

Adaptation

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

La production d'énergies renouvelables permet de répondre à 10% de la consommation d'énergie finale du territoire, avec notamment 80% de chauffage bois et 12% d'éolien terrestre. Le Cotentin est dépendant des énergies fossiles à 63% (dépendance à 46% pour le secteur tertiaire et à 55% pour l'industrie).

L'agglomération souhaite faire du Cotentin un territoire démonstrateur du mix énergétique, avec une production d'énergies décarbonées alliant la production nucléaire et la production d'énergies renouvelables. Avec l'objectif de couvrir 32% des consommations à l'horizon 2030, l'agglomération souhaite participer à l'effort national de développement des énergies renouvelables et en encourageant la diversité des projets.

Le plan méthanisation Normandie, initié en 2018, fédère les acteurs normands de la méthanisation pour faciliter le développement de la méthanisation.

Au 1^{er} décembre 2022, 162 unités de méthanisation sont en fonctionnement dont 17 dans Le Cotentin.

Le Cotentin est producteur de méthane et d'énergie thermique avec les deux stations d'épurations : les Mielles à Tourlaville et les Rivières à Querqueville. En 2019, l'agglomération du Cotentin a lancé une étude sur le développement de la méthanisation sur le territoire.

Description de l'action :

Le Cotentin souhaite concourir au développement de la filière méthanisation avec un double enjeu : la réduction/valorisation des déchets et la mutation des mobilités. Une étude a été menée par un bureau d'études en 2021/2022 à ce sujet et comportait :

- étude de gisement ;
- étude technique économique de la conversion des installations ;
- étude d'alimentation des bus en gaz et des cars méthane ;
- étude juridique ;
- évaluation environnementale.

L'agglomération sera particulièrement vigilante sur les impacts potentiels des projets de méthanisation en matière de qualité de l'air et d'émissions de gaz à effet de serre. Les polluants concernés à chaque étape du processus sont connus et des recommandations techniques peuvent être proposées pour diminuer les émissions. Sur le plan des gaz à effet de serre, les émissions non maîtrisées de méthane au niveau du digesteur et les émissions de protoxyde d'azote lors de la phase de valorisation du digestat nécessitent une vigilance et un approfondissement des connaissances.

Lien SRADET :

Objectifs : 52 et 70

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maitre d'ouvrage : Direction environnement, énergie et développement durable

Directions associées : Direction déchets ménagers, Direction transports et mobilités, Direction cycle de l'eau, Direction développement économique

Partenaires logistiques et / ou financiers : Ademe Normandie, Région Normandie, GRDF, Chambres d'agriculture Normandie, Chambre d'agriculture de la Manche



3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
Lancer une étude complémentaire sur la constitution d'un dossier en vue de la construction d'un méthaniseur territorial et de son exploitation	2024
Participer à la gestion du méthaniseur collectif qui sera construit suite à l'étude complémentaire	2024-2025

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action :

194 943 € répartis comme suit :

- étude territoriale sur la méthanisation réalisée en 2020/2021 : 94 943 € ;
- étude complémentaire : 100 000 €.

Contribution de l'agglomération du Cotentin :

1^{ère} étude : 51 155 €

2^{ème} étude : À définir ultérieurement

Contribution respective des partenaires financiers :

1^{ère} étude : Région Normandie : 10 947 € / Ademe Normandie : 32 841 €

2^{ème} étude : Demande de subventions à réaliser

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateur(s) de suivi :

Evolution du nombre d'unités de méthanisation

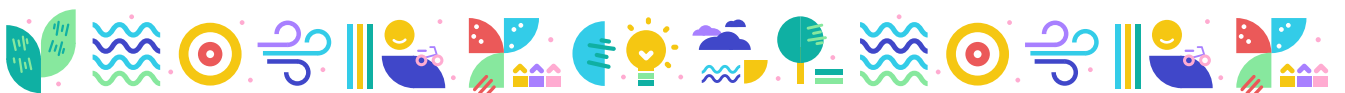
Indicateur(s) de résultat :

Evolution de la production de biogaz (en GWh)

Evolution de la production électrique (en GWh)

Nombre d'unité de méthanisation en injection

Nombre d'unité de méthanisation en cogénération



Orientation 2 - Le Cotentin, un territoire producteur d'énergies

Ambition 2.3 : Soutenir l'émergence de projets d'énergies renouvelables

Action 10 : Accompagner le développement et la structuration de la filière bois-énergie

Énergie

GES

EnR

Air

Atténuation

Adaptation

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

La production d'énergies renouvelables permet de répondre à 10% de la consommation d'énergie finale du territoire, avec notamment 80% de chauffage bois (dont 70% de bois bûches) et 12% d'éolien terrestre. Le Cotentin est dépendant des énergies fossiles à 63% (chiffres issus du diagnostic PCAET).

L'agglomération souhaite faire du Cotentin un territoire démonstrateur du mix énergétique, avec une production d'énergies décarbonées alliant la production nucléaire et la production d'énergies renouvelables. Avec l'objectif de couvrir 32% des consommations à l'horizon 2030, l'agglomération souhaite participer à l'effort national de développement des énergies renouvelables et encourager la diversité des projets.

Le bois dont celui issu de l'entretien des haies bocagères, est relativement peu valorisé dans des chaufferies collectives/industrielles, sur le territoire (13% de la production d'énergies renouvelables).

Description de l'action :

Le Cotentin souhaite participer au développement de la filière bois-énergie locale, en lien avec sa stratégie bocagère et mène depuis fin 2022 un travail à ce sujet via la commission bocage. Dans ce cadre, le futur centre aquatique communautaire sur Valognes sera équipé d'une chaufferie bois-gaz afin de contribuer à l'émergence de projets bois structurants pour la filière.

Le développement de cette filière locale requière d'une part, davantage d'installations de chaufferies bois collectives/industrielles sur le territoire et d'autre part, une gestion durable des haies qui garantit leur pérennité et une adéquation entre la ressource et les besoins.

L'agglomération sera particulièrement vigilante sur la mise en place des meilleures techniques disponibles permettant de réduire les émissions de polluants atmosphériques. Les installations collectives/industrielles sont d'ores et déjà peu émettrices de polluants grâce à des conditions de combustion plus favorables, et la mise en place de traitements secondaires. Selon leurs puissances, elles sont par ailleurs soumises à des valeurs limites d'émissions réglementaires (ICPE 2910).

Lien SRADDET :

Règles : 37, 38 et 39
Objectifs : 52 et 70

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Direction environnement, énergie et développement durable

Directions associées : Direction ingénierie et bâtiments

Partenaires logistiques et / ou financiers : Région Normandie, Ademe Normandie, Chambre d'agriculture de la Manche, Haiecobois, FD CUMA 50, PNR des marais du Cotentin et du Bessin, Syndicat départemental d'énergies de la Manche (SDEM 50)



3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
Evaluer la ressource en bois (longueur du linéaire de haie, superficie des espaces boisés..)	2023
Recenser les acteurs de la filière	2023
Estimer les débouchés : recensement des chaudières existantes afin d'approfondir la connaissance sur le tonnage de bois déjà utilisé, repérage de bâtiments agricoles pouvant accueillir des chaudières.	2023
Mobiliser les acteurs	2024
Rédiger un document cadre (charte d'engagement des acteurs)	2024
Etude de dimensionnement d'une chaufferie collective	2023-2024
Favoriser la réalisation de plans de gestion durable des haies en montrant l'exemple	En continu
Organiser une à deux animations bois par an, en lien avec les projets (visite chaufferie bois/ démonstration chantier de déchiquetage) et mettre en réseau les élus et les agriculteurs-producteurs de bois déchiqueté	En continu
Pérenniser l'opération 10 000 plants	En continu

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action :

Animation interne (0,05 ETP PCAET)
 Participation au coût d'un chantier de déchiquetage : 500 €/an
 Réalisation d'une étude de dimensionnement d'une chaufferie : 50 000 €
 Participation à l'opération 10 000 plants : 10 000 €

Contribution de l'agglomération du Cotentin :

À définir ultérieurement

Contribution respective des partenaires financiers :

À définir ultérieurement

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateur(s) de suivi :

Nombre de projet(s) de chaudières bois énergie identifié(s) sur le territoire

Indicateur(s) de résultat :

Nombre de chaufferies bois et/ou réseaux de chaleur installées
 Productions et puissances installées



Orientation 2 - Le Cotentin, un territoire producteur d'énergies

Ambition 2.3 : Soutenir l'émergence de projets d'énergies renouvelables

Action II : Contribuer à la réalisation d'un projet d'énergie renouvelable participatif et/ou citoyen

Énergie	GES	EnR	Air	Atténuation	Adaptation
---------	-----	-----	-----	-------------	------------

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

La production d'énergies renouvelables permet de répondre à 10% de la consommation d'énergie finale du territoire, avec notamment 80% de chauffage bois et 12% d'éolien terrestre. Le Cotentin est dépendant des énergies fossiles à 63% (chiffres issus du diagnostic PCAET).

L'agglomération souhaite faire du Cotentin un territoire démonstrateur du mix énergétique, avec une production d'énergies décarbonées alliant la production nucléaire et la production d'énergies renouvelables. Avec l'objectif de couvrir 32% des consommations à l'horizon 2030, l'agglomération souhaite participer à l'effort national de développement des énergies renouvelables et encourager la diversité des projets par la mise en place de projet(s) citoyen(s) ou participatif(s) définis comme tel :

- on appelle « citoyen » un projet de production d'énergie renouvelable (EnR) qui ouvre majoritairement son capital au financement collectif et son pilotage aux acteurs locaux, dans l'intérêt du territoire et de ses habitants (Energie Partagée). Ainsi, les projets peuvent être initiés par des citoyens, développeurs professionnels et/ou des collectivités.
- un projet d'énergie renouvelable sans gouvernance locale qui ouvre le financement en proposant à des particuliers de prêter leur argent désigne un projet dit « participatif ».

A titre d'exemple, en France, 325 projets citoyens d'énergies renouvelables sont en fonctionnement et labellisés selon Energie Partagée. Au total, la production d'électricité est de 1 265 GWh/an et de 86 GWh/an pour la production de chaleur.

En Normandie, on compte 4 installations solaires photovoltaïques en fonctionnement, une installation hydroélectrique dans la Manche et un projet éolien dans l'Orne.

Description de l'action :

Le Cotentin souhaite expérimenter un projet EnR participatif et/ou citoyen et être partie prenante, au côté d'autres acteurs locaux.

La réalisation d'un tel projet a de nombreuses plus-values, dont notamment, de permettre une meilleure acceptation du projet souvent sujet à opposition, une mobilisation de financements, des retombées économiques locales et une dynamique sociale.

Son développement nécessite un temps plus ou moins long selon les filières, quelques mois pour du petit photovoltaïque à plusieurs années (3 à 10 ans pour des projets plus complexes et de plus grande ampleur (méthanisation, éolien...)).

Lien SRADET :

Règles : 37, 38 et 39

Objectifs : 52 et 70

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Direction environnement, énergie et développement durable

Directions associées : Direction développement économique, Direction ingénierie et bâtiments

Partenaires logistiques et / ou financiers : Région Normandie, Ademe Normandie, PNR des marais du Cotentin et du Bessin, La SCIC Les 7 Vents (réfèrent Manche pour appui technique), porteurs de projets privés, publics



3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
Identifier les différents types de projet(s) participatif(s) et/ou citoyen(s) et connaître la réglementation en vigueur	2024
Identifier un/des projet(s) potentiel(s) sur le territoire et/ou étudier la possibilité de lancer un appel à projet	2024
Etudier un projet et le rôle de la collectivité en collaboration avec les parties pre-nantes, avec la constitution d'un groupe « pilote »	2024
Contribuer à la structuration d'un groupe citoyens souhaitant s'engager dans la mise en œuvre de projets en lien avec la transition énergétique	2024
Soutenir et animer ce collectif	2023-2026
Mettre en œuvre le projet participatif et ou citoyen selon le montage choisi	2023-2026
Communiquer sur ce projet pour faire connaître la démarche et créer une dynamique locale autour de projets collectifs (EnR, ESS, circuits alimentaires de proximité, etc.)	En continu

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action :

À définir ultérieurement

Contribution de l'agglomération du Cotentin :

À définir ultérieurement

Contribution respective des partenaires financiers :

À définir ultérieurement

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateur(s) de suivi :

Nombre et type d'information(s) réalisée(s)
 Nombre de projet(s) EnR participatif(s) et/ou citoyen(s) engagé(s)

Indicateur(s) de résultat :

Nombre de projet(s) EnR participatif(s) et/ou citoyen(s) engagé(s) réalisés
 Productions et puissances installées



ORIENTATION 3 : LE COTENTIN, UN TERRITOIRE VIVANT À ADAPTER

AMBITION 3.1 :

Préserver les fonctionnalités écologiques des milieux

- **Action 12** : Inventorier et restaurer les zones humides du bassin-versant de la Divette
- **Action 13** : Préserver et restaurer le maillage bocager du Cotentin

AMBITION 3.2 :

Améliorer la connaissance sur l'évolution des milieux et des espèces en lien avec le changement climatique

- **Action 14** : Anticiper les impacts de la hausse du niveau marin sur les nappes phréatiques
- **Action 15** : Accompagner les acteurs de la filière halieutique à l'adaptation face au changement climatique

AMBITION 3.3 :

Réduire la vulnérabilité des habitations et des entreprises face aux risques de submersion

- **Action 16** : Proposer et réaliser des diagnostics de vulnérabilité du bâti en zones sensibles



Orientation 3 - Le Cotentin, un territoire vivant à adapter

Ambition 3.1 : Préserver les fonctionnalités écologiques des milieux

Action 12 : Inventorier et restaurer les zones humides du bassin-versant de la Divette

Énergie

GES

EnR

Air

Atténuation

Adaptation

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

Les zones humides assurent de multiples fonctions. Elles jouent notamment un rôle tampon hydraulique, par régulation des écoulements et contribuent à la qualité des eaux. Elles rendent ainsi de nombreux services d'intérêt général à la collectivité (protection contre les crues, soutien en période d'étiage, qualité de l'eau, stockage carbone...).

En qualité de réservoir de biodiversité, elles sont une composante essentielle de la trame bleue.

Description de l'action :

Cette action est inscrite dans le contrat eau-climat pour la période 2020-2022 traduits dans les deux enjeux suivants :

- Enjeu 5 « Zones Humides », action n°20.2.
- Enjeu 2 : « Alimentation en Eau Potable », action n°30.3

Avec l'appui de la CATER et du Forum des Marais Atlantiques, un inventaire précis des zones humides sera réalisé par le Conservatoire des Espaces Naturels de Normandie sur le bassin versant de la Divette. Ce travail aboutira à la rédaction d'un programme de restauration.

Pour cette action, l'objectif est de préserver et restaurer les fonctionnalités naturelles des zones humides pour réduire le risque d'inondation (sur le bassin versant de la Divette notamment) et préserver durablement la ressource en eau.

Lien SRADDET :

Objectifs : 10, 47, 48 et 64

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Direction cycle de l'eau

Directions associées : Direction environnement, énergie et développement durable

Partenaires logistiques et / ou financiers : Conservatoire d'espaces naturels de Normandie (CEN), Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN)

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
Réaliser un diagnostic des zones humides sur le bassin versant de la Divette	2021-2022
Définir un programme de restauration	2023



4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action :

81 280 €

Contribution de l'agglomération du Cotentin :

16 256 €

Contribution respective des partenaires financiers :

AESN : 65 024 €

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateur(s) de suivi :

Surface de zones humides inventoriées

Indicateur(s) de résultat :

Surface et évolution des zones humides restaurées



Orientation 3 - Le Cotentin, un territoire vivant à adapter

Ambition 3.1 : Préserver les fonctionnalités écologiques des milieux

Action 13 : Préserver et restaurer le maillage bocager du Cotentin

Énergie

GES

EnR

Air

Atténuation

Adaptation

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

Le Cotentin est un territoire bocager où la haie joue un rôle important pour la préservation des écosystèmes. En effet, la haie permet de :

- préserver la biodiversité : refuge pour la faune : auxiliaires des cultures, insectes pollinisateurs..., (ré)-installation d'essence locale,
- conserver les sols et préserver la ressource en eau : limitation de l'érosion/ruissellement sur les parcelles et filtration des eaux.

Les haies participent à l'effet brise-vent pour la protection des troupeaux et des cultures, au renforcement de la séquestration du carbone du territoire. Elles peuvent également être source d'énergie renouvelable via la filière bois-énergie.

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) intègre le précédent schéma sectoriel régional sur la biodiversité : le schéma régional de cohérence écologique (SRCE). Les objectifs du SRADDET en faveur de la biodiversité sont fondés sur l'identification de la trame verte et bleue. Ils sont déterminés notamment par une analyse des enjeux régionaux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques.

Description de l'action :

Dans le cadre du contrat eau-climat (2020-2022), une technicienne bocage a été recrutée en novembre 2020 pour permettre la reconnexion du maillage bocager et renforcer la trame bocagère du territoire en plantant 10 km de haies en 3 ans. Pour ce faire, les secteurs publics contribuant au renforcement des continuités écologiques et à la préservation de la ressource en eau sur les zones de captages seront étudiés pour la plantation de haie. Dans la continuité de ces plantations, des interventions sur des parcelles privées agricoles présentant un intérêt écologique sont engagées.

Un travail de communication envers les agriculteurs sera effectué afin de promouvoir les bonnes pratiques de gestion de haies.

En parallèle, une stratégie bocage du territoire a été définie en 2022 selon les enjeux suivants :

- le développement et la protection du bocage ;
- la connaissance et la mobilisation des acteurs ;
- le maintien et la protection de la biodiversité ;
- la gestion et l'entretien durable du bocage ;
- la valorisation du bocage.

Pour la mise en œuvre de cette stratégie une commission bocage et des groupes de travail constitués d'acteurs locaux du territoire interne ont été mis en place. Elles sont des instances de dialogue pour la définition des objectifs et des actions relatives à la politique bocage du Cotentin.

Lien SRADDET :

Objectifs : 28, 47 et 61

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Direction environnement, énergie et développement durable

Directions associées : Direction cycle de l'eau ; Direction attractivité ; Direction habitat urbanisme et foncier ; Direction développement économique ; Direction ingénierie et bâtiments

Partenaires logistiques et / ou financiers : DREAL Normandie, Région Normandie, Conseil départemental 50, Haiecobois, Chambre d'agriculture de la Manche, Cellule d'animation technique pour l'eau et les rivières (CATER), Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA), confédération paysanne, jeunes agriculteurs, PNR des marais du Cotentin et du Bessin, ASL boisement, associations environnementales. À compléter ultérieurement.



Orientation 3 - Le Cotentin, un territoire vivant à adapter

Ambition 3.2 : Améliorer la connaissance sur l'évolution des milieux et des espèces en lien avec le changement climatique

Action 14 : Anticiper les impacts de la hausse du niveau marin sur les nappes phréatiques

Énergie

GES

EnR

Air

Atténuation

Adaptation

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

Les changements liés à l'évolution du climat sont déjà perceptibles dans le Cotentin tels que les pics de chaleur, la modification de la répartition des précipitations annuelles ou encore la hausse du niveau de la mer. La qualité de la ressource en eau et la gestion durable du littoral sont des enjeux majeurs du territoire de par sa situation géographique et du contexte géomorphologique.

La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), l'Université de Rennes (laboratoire OSUR : Observatoire des Sciences de l'univers de Rennes) et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) ont élaboré, en concertation avec les EPCI Bas Normands, un projet d'étude visant à anticiper les impacts de la hausse du niveau marin sur les nappes phréatiques : « RIVAGES Normands 2100 : Recherche sur les Inondations Venants des Aquifères et Gestion des Eaux Salées ».

Le Cotentin s'est engagé dans ce projet. Une convention de partenariat a été conclue avec l'université de Rennes.

Description de l'action :

L'action vise à améliorer la connaissance pour mieux anticiper les conséquences de la hausse du niveau marin sur les zones basses arrière littorales.

4 piézomètres de 10m de profondeur et 2 piézomètres de 20 m de profondeur vont être installés sur Saint-Jean-de-la-Rivière et Portbail. Ces outils de mesures renseignent sur les débordements de nappe mais également sur l'intrusion saline.

Ces éléments de connaissance permettront d'identifier les enjeux en matière d'alimentation en eau potable, d'agriculture, de voiries et de réseaux et d'urbanisme plus globalement.

Des propositions d'adaptation seront proposées.

Lien STRADET :

Objectifs : 10, 47 et 48

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Direction du cycle de l'eau

Directions associées : Direction environnement, énergie et développement durable

Partenaires logistiques et / ou financiers : Laboratoire OSUR : Observatoire des Sciences de l'université de Rennes, DREAL Normandie ; Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) ; Région Normandie ; Science Po Caen ; IRISA (Institut de Recherche en Informatique et Systèmes Aléatoires) ; CA Le Cotentin ; 6 EPCI bas-normands : Le Cotentin (direction du cycle de l'eau) ; Caen la Mer ; Granville terre et Mer ; Coutances Mer et Bocage ; Côte Ouest Centre Manche ; Baie du Cotentin ; SDEAU 50 ; PNR des Marais du Cotentin et du Bessin



3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
Améliorer la connaissance de l'évolution des aléas hydrogéologiques (salinisation, inondations...) sur le littoral normand, grâce à la pose de piézomètres et capteurs sur 5 sites pilotes, dont 1 sur le territoire du Cotentin	2021-2024
Identifier et chiffrer les enjeux en matière d'urbanisme, de voiries et réseaux, d'alimentation en eau potable, d'agriculture, d'économie du littoral, etc.	2021-2024
Proposer des stratégies réalistes d'adaptation des territoires	2024
Mettre à disposition des collectivités un outil d'aide à la décision permettant de réaliser des simulations de l'impact des modifications climatiques sur leur territoire	2024

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action :

1 106 118 €

Investissement : 201 701 €

Fonctionnement : 904 417 €

Contribution de l'agglomération du Cotentin :

63 154 €

dont 8 400 € pour la partie équipement

et 54 754 € pour la partie fonctionnement et analyse

Contribution respective des partenaires financiers (HT) :

OSUR : 185 042 €

IRISA : 93 457 €

AESN : 381 324 €

Région : 54 760 €

État : 146 682 €

Autres collectivités : 244 853 €

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateur(s) de suivi :

Nombre de piézomètres posés

Données relevées au niveau des nappes et salinité

Indicateur(s) de résultat :

Nombre de mesures d'adaptation proposées



Orientation 3 - Le Cotentin, un territoire vivant à adapter

Ambition 3.2 : Améliorer la connaissance sur l'évolution des milieux et des espèces en lien avec le changement climatique

Action 15 : Accompagner les acteurs de la filière halieutique à l'adaptation face au changement climatique

Énergie	GES	EnR	Air	Atténuation	Adaptation
---------	-----	-----	-----	-------------	------------

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

Le territoire du Cotentin est caractérisé par 220 km de côte. Les activités économiques liées aux métiers de la mer sont donc tout naturellement importantes. Le territoire dispose de plusieurs ports de pêche : Cherbourg-en-Cotentin, Barneville-Carteret, Barfleur et Saint-Vaast-la-Hougue (en tout 11 points de débarque des produits de la pêche).

Sur le Cotentin c'est plus de 13 000 T de produits mer pêchés et débarqués. A cela s'ajoute les productions conchylicoles : principalement la production d'huîtres sur le secteur de Saint Vaast (avec un potentiel de production de 8 000T/an). La pêche des coquillages est l'une des grandes spécialités locales avec la coquille St Jacques notamment).

Depuis 1980, la température de la mer de la Manche a augmenté de 2°C. Le changement climatique est déjà perceptible localement : impact sur la reproduction des bulots, remontée du thon rouge dans les eaux de la Manche... Avec le dérèglement climatique, il pourrait être observé la raréfaction de certaines espèces d'eau froide, comme le bulot...

Description de l'action :

Le Cotentin souhaite travailler avec les acteurs locaux de la filière halieutique pour améliorer la connaissance des impacts du changement climatique sur l'évolution des productions marines locales et favoriser l'adaptation des pratiques en conséquence.

Lien STRADDET :

Objectifs : 15

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Direction attractivité et Direction du développement économique

Directions associées : Direction environnement, énergie et développement durable, Direction cycle de l'eau

Partenaires logistiques et / ou financiers : SMEL, IFREMER, CRPMEM, Université de Caen, Organismes locaux de recherche et suivi, OFB, AESN, État, FEAMP, Région Normandie

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
Identifier le travail d'ores et déjà réalisé	2023
Recueillir et utiliser les données climatiques et marines locales du GIEC normand et de l'université de Normandie pour accompagner notre politique	2024
Définir l'accompagnement de l'agglomération du Cotentin en lien avec Cotentin Terre Bleue	2024-2025
Aider techniquement et financièrement des projets d'adaptation des filières halieutiques	Non défini à ce jour



4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action :

À définir ultérieurement

Contribution de l'agglomération du Cotentin :

À définir ultérieurement

Contribution respective des partenaires financiers :

À définir ultérieurement

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateur(s) de suivi :

Suivi du (des) projet(s) scientifiques

Nombre d'actions d'accompagnement identifiées

Indicateur(s) de résultat :

Résultats du (des) projet(s) scientifique(s)

Nombre d'actions d'accompagnement mises en œuvre



Orientation 3 - Le Cotentin, un territoire vivant à adapter

Ambition 3.3 : Réduire la vulnérabilité des habitations et des entreprises face aux risques de submersion

Action 16 : Proposer et réaliser des diagnostics de vulnérabilité du bâti en zones sensibles

Énergie	GES	EnR	Air	Atténuation	Adaptation
---------	-----	-----	-----	-------------	------------

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

Les infrastructures et bâtiments sont également fortement vulnérables aux effets du changement climatique et tout particulièrement aux aléas d'inondations et de submersions, enjeu majeur sur le territoire du Cotentin.

Les zones « sensibles » sont bien identifiées par Le Cotentin (unité GEMAPI). Elles font l'objet d'études localisées depuis de nombreuses années sur les communes de Saint-Vaast-Quettehou-Réville, Barneville-Carteret, Portbail-sur-Mer, Urville-Nacqueville, Cherbourg-en-Cotentin et au travers de l'étude globale pour la gestion durable du littoral du Cotentin. Enfin, elles font l'objet de Plans de Prévention des Risques Naturels.

L'adaptation des bâtiments, des infrastructures et des équipements en zone littorale se pose d'ores et déjà sur certains secteurs.

Description de l'action :

L'action consiste à proposer et réaliser des diagnostics de vulnérabilité de l'habitat aux habitants et entreprises localisés en zones sensibles pour engager des actions d'adaptation.

Lien SRADET :

Objectifs : 10, 38 et 48

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Direction cycle de l'eau

Directions associées : Direction environnement, énergie et développement durable ; Direction Urbanisme, Foncier, Habitat

Partenaires logistiques et / ou financiers : Services de l'État, Région Normandie, Conseil départemental de la Manche, communes

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
Identifier des zones prioritaires pour le déploiement des diagnostics	Réalisé en 2021
Recruter un prestataire pour la réalisation des diagnostics	Réalisé en 2023
Assurer le suivi des diagnostics en interne	2024-2027
Dresser un 1 ^{er} bilan et définir la suite à donner	2027



4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action :

550 000 € (un prévisionnel de 1100 diagnostics à 500 € l'unité)

Contribution de l'agglomération du Cotentin :

550 000 €

Contribution respective des partenaires financiers :

90 000 € du Département de la Manche

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateur(s) de suivi :

Nombre de diagnostics réalisés

Indicateur(s) de résultat :

Nombre de dossiers de subvention pour travaux post diagnostic



ORIENTATION 4 : LE COTENTIN, UN TERRITOIRE DE PROXIMITÉ À CONFORTER

AMBITION 4.1 :

Prendre en compte le volet climat-air-énergie dans les documents d'urbanisme

- **Action 17** : Intégrer la dimension climat-air-énergie et préparer la résilience du territoire dans l'élaboration des règlements et orientations d'aménagement et de programmation de chaque PLUi

AMBITION 4.2 :

Favoriser un développement urbain limitant les besoins en déplacements individuels motorisés

- **Action 18** : Adapter l'aménagement des espaces publics pour favoriser le recours à la marche et au vélo

AMBITION 4.3 :

Recourir aux mobilités actives et collectives

- **Action 19** : Déployer la mobilité partagée sur le territoire : covoiturage et autopartage
- **Action 20** : Convertir le parc de véhicules publics pour des flottes plus respectueuses de l'environnement
- **Action 21** : Développer les modes de déplacements actifs et non carbonés



Orientation 4 - Le Cotentin, un territoire de proximité à conforter

Ambition 4.1 : Prendre en compte le volet climat-air-énergie dans les documents d'urbanisme

Action 17 : Intégrer la dimension climat-air-énergie et préparer la résilience du territoire dans l'élaboration des règlements et orientations d'aménagement et de programmation de chaque PLUi

Énergie

GES

EnR

Air

Atténuation

Adaptation

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

L'article L 101-2 du code de l'urbanisme inscrit la lutte contre le changement climatique dans les documents d'urbanisme : « Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants (...) 7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables ».

La loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets vient conforter les enjeux liés à l'artificialisation des sols et à la renaturation dans les plans locaux d'urbanisme tels que les PLU ou PLUi.

Les PLUi doivent être compatibles avec les documents de planification supra-communaux que sont le plan de déplacements urbains (PDU), le programme local de l'habitat (PLH) et le schéma de cohérence territoriale (ScoT) et doivent prendre en compte le PCAET et le SRADDET.

Sept plans locaux d'urbanisme infracommunautaires (PLUi) sont en cours d'élaboration sur le territoire de l'agglomération et permettent une gestion plus fine, tout en ayant une cohérence à l'échelle communautaire. Ils expriment des projets de territoires partagés et se réalisent à la fois en concertation avec la population et en collaboration avec l'ensemble des communes membres. Soumis à des procédures longues, les PLUi ne verront le jour que dans plusieurs années.

Description de l'action :

Il s'agit de profiter de l'élaboration des PLUi du Cotentin pour réfléchir à la manière d'y intégrer les leviers d'actions relatifs aux transitions énergétiques et écologiques.

Le caractère fortement opérationnel du PLUi, qui s'oppose aux autorisations d'urbanisme, en fait un levier puissant d'action au regard de la mise en œuvre effective des orientations climat-air-énergie souhaitées.

Ils peuvent intégrer en amont et à la bonne échelle, les questions de limitation de l'artificialisation des sols, de préservation de la biodiversité, d'optimisation de la forme urbaine de manière à accompagner les transformations énergétiques et les nouvelles formes de mobilité, ou encore de réduire la vulnérabilité du territoire aux aléas climatiques...

Le règlement de chaque PLUi veillera à ne pas comporter d'éléments bloquants à la transformation énergétique et la résilience du bâti, par exemple, en favorisant la densification, en conciliant densification et îlots de fraîcheurs et préservation de la biodiversité en ville, en permettant l'isolation par l'extérieur ou l'intégration d'énergies renouvelables et en conciliant cet objectif avec les caractéristiques du bâti et la préservation du patrimoine.

Lien SRADDET :

Règles : 10, 19, 26, 31, 32, 33, 37, 38, 39 et 40

Objectifs : 3, 10, 36, 38, 40, 42, 46, 47, 48, 49, 51, 70 et 71

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Direction habitat, urbanisme et foncier

Directions associées : Direction environnement, énergie et développement durable - Direction développement économique

Partenaires logistiques et / ou financiers : Services de l'État



3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
Réaliser un benchmark des initiatives et identifier des leviers d'actions reproductibles sur le territoire concerné	2023
Adapter les initiatives et leviers d'actions aux territoires concernés	Action continue
Définir les ambitions souhaitées pour chaque levier d'actions avec les acteurs concernés	Action continue
Considérer et intégrer les enjeux climat-air-énergie locaux lors de l'élaboration des PLUi	Action continue
Rédiger des prescriptions, recommandations et orientations d'aménagement et de programmation (OAP) en faveur de la prise en compte de la dimension climat-air-énergie	Action continue
Contribuer à l'élaboration de l'ensemble des PLUi du Cotentin avec la méthodologie proposée.	Action continue

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action :

Animation interne (dont 0,05 ETP PCAET)

Contribution de l'agglomération du Cotentin :

Animation interne (dont 0,05 ETP PCAET)

Contribution respective des partenaires financiers :

Aucune

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateur(s) de suivi :

Sans objet

Indicateur(s) de résultat :

Nombre d'orientation et de recommandations répondant aux enjeux climat-air-énergie et biodiversité, intégré dans chaque PLUi à travers les PADD, documents règlementaires et OAP



Orientation 4 - Le Cotentin, un territoire de proximité à conforter

Ambition 4.2 : Favoriser un développement urbain limitant les besoins en déplacements individuels motorisés

Action 18 : Adapter l'aménagement des espaces publics pour favoriser le recours à la marche et au vélo

Énergie

GES

EnR

Air

Atténuation

Adaptation

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

Les transports routiers représentent 33% des consommations énergétiques et génèrent 22% des émissions de gaz à effet de serre, 30% d'oxydes d'azote (NOx) et 10% des particules fines. D'autre part, ils sont dépendants des énergies fossiles.

Certaines communes ont connu une croissance supérieure à 10% de 1999 à 2014, induisant des évolutions urbaines, pour lesquelles l'automobile a souvent été la seule réponse pertinente. Malgré des distances courtes, 74% des actifs qui travaillent dans leur commune de résidence se rendent sur leur lieu d'emploi en voiture. De plus, les achats de première nécessité représentent la première cause de déplacement.

Il est donc important de repenser le paradigme urbanisme / transport en redéveloppant et en intensifiant la ville autour des pôles générateurs de déplacement, en synergie avec les documents d'urbanisme.

Le Cotentin a ainsi adopté sa feuille de route de la mobilité au travers de sa marque Cap Cotentin qui vise notamment à accompagner les habitants et les acteurs du territoire dans l'évolution de leurs pratiques de mobilité.

Description de l'action :

L'agglomération du Cotentin souhaite conforter les cœurs de bourgs (où les stations intermodales seront principalement aménagées) par des aménagements favorables à la marche et aux déplacements de proximité.

La collectivité recommande d'inscrire des objectifs de diversification et d'intensification de l'urbanisme autour des stations intermodales et d'intégrer de nouvelles normes en matière de stationnement voiture et vélo, dans les documents de planification. La qualité y compris l'esthétique des espaces publics est en effet une incitation plus forte aux pratiques de la marche et du vélo.

Pour tout nouveau projet d'urbanisation, il s'agira de vérifier et de prendre en compte le calibrage de la voirie et l'intégration des modes actifs de déplacements.

A cet égard, la collectivité incite et accompagne techniquement et financièrement les communes dans la mise en œuvre de Plans Modes actifs. Cet outil vise à améliorer et/ou créer les aménagements selon l'intensité des flux automobiles, en adoptant une logique d'itinéraires et de rabattement vers les pôles générateurs de déplacement.

Un travail partenarial avec les communes volontaires est nécessaire pour identifier des itinéraires propices, analyser la qualité des cheminements et mettre en place des mesures de confort et de sécurité (sécurisation des traversées, éclairage, jalonnement, modération des vitesses des voitures...).

Lien SRADET :

Règles : 10 et 40

Objectifs : 25, 38 et 42

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Direction transports et mobilités et les communes

Directions associées : Direction urbanisme foncier ; Direction ingénierie et bâtiments ; Direction accompagnement des territoires

Partenaires logistiques et / ou financiers : État, Région Normandie, Département de la Manche, Communes, promoteurs immobiliers, aménageurs



Orientation 4 - Le Cotentin, un territoire de proximité à conforter

Ambition 4.3 : Recourir aux mobilités actives et collectives

Action 19 : Déployer la mobilité partagée sur le territoire : covoiturage et autopartage

Énergie

GES

EnR

Air

Atténuation

Adaptation

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

L'automobile dans le Cotentin reste un mode de déplacement souvent privilégié. Actuellement, le taux d'occupation d'un véhicule est de 1,22 personne pour tous motifs de déplacements confondus. C'est par un usage partagé des véhicules que des solutions pourront être déployées. Le covoiturage constitue une étape intermédiaire entre l'autosolisme et les autres mobilités. A cet égard, Le Cotentin souhaite réduire l'autosolisme et repenser la mobilité sur le territoire, nécessitant un questionnement sur l'usage de la voiture individuelle.

L'Agglomération déploie progressivement jusqu'en 2024 une nouvelle offre de mobilité dénommée « Cap Cotentin ». Cette offre multi-services, lignes de bus, transport à la demande, location de vélo à assistance électrique... remplace les anciens réseaux Zéphir bus et Manéo. Par ailleurs, l'agglomération porte et déploie des expérimentations en lien avec des services dédiés :

- ligne de covoiturage dynamique entre Cherbourg-en-Cotentin et le pôle d'emploi de Flamanville via les Pieux ;
- la mise en place d'un réseau d'autostop organisé avec la commune de La Hague.

Alors qu'un habitant du Cotentin sur cinq ne dispose pas d'une voiture, ce nouveau réseau permet à chacun de se déplacer facilement selon ses envies et sur l'ensemble de notre territoire, en ville comme à la campagne. Cette nouvelle offre renforce également les liaisons avec les principaux pôles d'emplois du territoire pour favoriser les déplacements en transport en commun des salariés. A horizon 2024, une offre complète de mobilité pour toutes les communes du Cotentin sera proposée et ajustée en fonction des retours usagers.

En complément, le conseil départemental a aménagé 14 aires de covoiturage sur le territoire du Cotentin à travers un schéma de déploiement.

Description de l'action :

L'action consiste à apporter des solutions pour diminuer l'usage de la voiture sans limiter les déplacements des usagers : développement d'un service et d'un aménagement pour faciliter et inciter le covoiturage, déploiement d'une flotte d'autopartage, organisation d'un système d'autostop participatif et accompagnement des transports solidaires.

Lien SRADDET :

Objectifs : 29, 42 et 43

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Direction transports et mobilité ; communes

Directions associées : /

Partenaires logistiques et / ou financiers : Union européenne, Etat, Région Normandie, ADEME Normandie, Conseil départemental de la Manche



3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
Développer un système d'autostop participatif	2021 - 2023
Accompagner les associations mettant en place un transport solidaire pour les déplacements de proximité	2021 - 2023
Proposer le système le plus adéquat pour intégrer l'offre de covoiturage au réseau de transport en commun	2021 - 2026
Identifier les formes d'incitations pour l'usage du système	2021 - 2026
Poursuivre le déploiement d'aménagements en faveur du covoiturage : <ul style="list-style-type: none"> · Développer de nouvelles aires de covoiturations structurantes à vocation communautaire · Développer un maillage local d'aires de covoiturage en tant que stations via un accompagnement auprès des communes · Prévoir une accessibilité aux stations de covoiturage lorsque l'offre de mobilité le permet 	2021 - 2026
Déployer une flotte d'autopartage à destination des employeurs et des particuliers : <ul style="list-style-type: none"> · Développer l'autopartage à Valognes et Cherbourg-en-Cotentin · Poursuite du déploiement l'autopartage à Cherbourg-en-Cotentin et à proximité de stations intermodales 	2021 - 2026

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action :

Application de covoiturage « Klaxit » : 192 000 €
 Autopartage : à préciser ultérieurement

Contribution de l'agglomération du Cotentin :

À préciser ultérieurement en 2025-2026

Contribution respective des partenaires financiers :

Aucune

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateur(s) de suivi :

Nombre d'utilisateurs "chauffeurs"/"covoitureurs" inscrits au réseau
 Nombre d'infrastructures dédiées au covoiturage et à l'intermodalité
 Nombre de véhicules déployés en autopartage

Indicateur(s) de résultat :

Évolution du nombre d'utilisateurs "chauffeurs"/"covoitureurs" inscrits au réseau
 Evolution du nombre de véhicules déployés en autopartage



Orientation 4 - Le Cotentin, un territoire de proximité à conforter

Ambition 4.3 : Recourir aux mobilités actives et collectives

Action 20 : Convertir le parc de véhicules publics pour des flottes plus respectueuses de l'environnement

Énergie

GES

EnR

Air

Atténuation

Adaptation

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

Le territoire est actuellement desservi par des réseaux urbains et interurbains composés de 205 cars/bus. L'agglomération est propriétaire des 50 bus utilisés pour l'exploitation des lignes urbaines. Les lignes interurbaines et scolaires non urbaines sont exploitées par des bus qui appartiennent aux transporteurs. La consommation énergétique de la flotte de bus urbaine et non urbaine représente 2,5% de la consommation énergétique totale et 5,5% des émissions totales de gaz à effet de serre des transports routiers.

Une réflexion a été engagée via une étude de motorisation (2019) dans une optique de transition énergétique du parc. Une étude de méthanisation traitant de la conversion de la flotte des bus au biogaz a démarré en 2020. De plus, des tests de bus hybrides mais également GNV ont également été faits sur le réseau de bus urbains, en lien avec les constructeurs qui ont mis à disposition des bus d'essais et en lien avec GRDF pour le prêt de la station GNV. 8 bus hybrides ont été acquis par la collectivité dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement : 4 en 2019 (grâce aux fonds TEPCV) puis 4 autres en 2020.

Une réflexion est menée aussi sur la motorisation des véhicules de services de l'agglomération. L'agglomération du Cotentin dans le cadre du projet régional Eashymob de déploiement de station services à H² a installé une station sur la zone des Mielles d'une capacité de 20kg/jour en service depuis décembre 2020. La ville de Cherbourg-en-Cotentin et Le Cotentin ont acquis chacun 5 véhicules à hydrogène de type Kangoo ZE.

Description de l'action :

L'agglomération du Cotentin entend poursuivre la réflexion sur la conversion de sa flotte de véhicules. Elle consiste à étudier les différentes solutions techniques disponibles (hydrogène, électrique, bioGNV...) via une analyse AFOM et au regard des critères spécifiques GES et polluants atmosphériques.

L'offre de transport public est en cours de redéfinition pour 2023. Elle implique une optimisation du matériel roulant et donc une réflexion sur le nombre de bus en service sur le réseau urbain et interurbain.

Lien SRADET :

Règle : 37

Objectifs : 23 et 70

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Direction transports et mobilité et Direction logistique et moyens généraux

Directions associées : Direction environnement, énergie et développement durable

Partenaires logistiques et / ou financiers : État ; ADEME Normandie ; Région Normandie ; Cherbourg-En-Cotentin ; Transporteurs



3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
Redéfinir l'offre de transport public	2021 - 2023
Développer les transports en commun pour les déplacements professionnels	2023
Définir un plan de déplacements administration	2023
Etudier l'équipement de sites communautaires en bornes de recharges électriques pour permettre l'évolution de la motorisation du parc	2024

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action :

À préciser ultérieurement

Contribution de l'agglomération du Cotentin :

À préciser ultérieurement

Contribution respective des partenaires financiers :

État, entreprises proposant des solutions financées par les CEE, l'ADEME...

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateur(s) de suivi :

Nombre de véhicules de services remplacés en véhicules à faible émissions/an

Nombre de bus remplacés en bus à faible émissions/an

Indicateur(s) de résultat :

Évolution du nombre de véhicules de services à faible émissions

Évolution du nombre de bus à faible émissions/an



Orientation 4 - Le Cotentin, un territoire de proximité à conforter

Ambition 4.3 : Recourir aux mobilités actives et collectives

Action 21 : Développer les modes de déplacements actifs et non carbonés

Énergie	GES	EnR	Air	Atténuation	Adaptation
---------	-----	-----	-----	-------------	------------

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

Les transports routiers représentent 33% des consommations énergétiques et génèrent 22% des émissions de gaz à effet de serre, 30% d'oxydes d'azote (NOx) et 10% des particules fines. D'autre part, ils sont dépendants des énergies fossiles.

Dans le cadre de l'élaboration de son plan vélo, l'agglomération se fixe un objectif de multiplier par 3,8 la part modale du vélo à l'échelle du Cotentin à horizon 2030 (de 1,57% actuellement à 6%). Cet objectif est ambitieux compte-tenu de la nature rurale, peu dense du Cotentin, et de sa taille (1450 km², ¼ du département). Cet objectif se traduira par des efforts plus importants sur les pôles urbains et bourgs où les parts modales locales pourront être plus élevées que dans les secteurs ruraux peu denses.

L'agglomération propose un service de location de vélos à assistance électrique depuis 2019.

Description de l'action :

L'action consiste à mettre en place :

- un Schéma directeur cyclable communautaire avec un maillage à l'échelle du Cotentin en s'appuyant sur les axes structurants existant et en développant des grands itinéraires cyclables complétés par des liaisons touristiques et un maillage local à l'échelle des bassins de proximité en collaboration avec les communes. Le maillage de proximité est conforté par un développement d'un corpus de services associés pour accompagner les usagers (maillage fin des points de stationnement des cycles, jalonnement, services de location, etc.). Un aménagement adapté, le développement de bornes de recharges électriques et le service de location de VAE visent à favoriser les changements d'habitude des usagers ;
- une démarche de communication et de sensibilisation concernant la pratique de la marche et du vélo via le label "Accueil Vélo", et par une communication sur les aides financières allouées pour l'installation d'infrastructures de Recharges des Véhicules Électriques (IRVE) : vélos à assistance électrique (VAE) - engins de déplacements personnels (EDP) - scooter - voiture électrique ;
- un accompagnement des associations locales de promotion des mobilités cyclables.

Lien SRADDET :

Objectifs : 29, 38, 42, 43 et 69

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Direction transports et mobilités - Communes

Directions associées : Direction ingénierie et bâtiments ;
Direction attractivité

Partenaires logistiques et / ou financiers : État, Région Normandie, Ademe Normandie, Conseil départemental de la Manche, SDEM 50, entreprises et groupement d'entreprises, SPL développement touristique du Cotentin



3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
<p>Développer un schéma directeur cyclable communautaire intégrant des schémas vélos territorialisés (ex-EPCI) :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Lancer un Schéma Directeur Cyclable Communautaire · Identifier dans le cadre du Schéma les modalités de co-financement et de maîtrise d'ouvrage 	2021-2023
<p>Développement de services pour promouvoir l'usage du vélo :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Déploiement d'un plan ambitieux de stationnement des cycles · Jalonner des itinéraires au fur et à mesure des aménagements · Poursuivre le développement du service de location de VAE · Expérimenter un service de location de vélos en libre-service · Diffuser le label Accueil-Vélo · Accompagner les associations pour la sensibilisation 	2021-2031
<p>Développer et déployer des bornes de recharges électriques en lien avec le schéma directeur de déploiement</p>	À compter de 2024

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

<p>Coût global de l'action : À préciser ultérieurement</p>
<p>Contribution de l'agglomération du Cotentin : À préciser ultérieurement en 2024</p>
<p>Contribution respective des partenaires financiers : Aucune</p>

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

<p>Indicateur(s) de suivi : Kilomètres de voies cyclables créées Points de stationnement vélos installés</p> <p>Indicateur(s) de résultat : Évolution du nombre de VAE en location Évolution du nombre total de km parcourus par les VAE</p>
--



ORIENTATION 5 : LE COTENTIN, UN TERRITOIRE AGRICOLE COMPÉTITIF ET DURABLE

AMBITION 5.1 :

Encourager les démarches bas-carbone alliant compétitivité et environnement

- **Action 22** : Favoriser le déploiement de la démarche « Méthode Haie » dans les exploitations d'élevage et de cultures

AMBITION 5.2 :

Évaluer les autres leviers d'actions dans l'esprit du « mieux vivre ensemble »

- **Action 23** : Réaliser un état des lieux de la filière agricole au regard du changement climatique et accompagner les exploitants à l'adaptation

AMBITION 5.3 :

Favoriser une alimentation locale de qualité en appui aux filières agricoles halieutiques

- **Action 24** : Mettre en œuvre le projet alimentaire territorial (PAT)



Orientation 5 - Le Cotentin, un territoire agricole compétitif et durable

Ambition 5.1 : Encourager les démarches bas-carbone alliant compétitivité et environnement

Action 22 : Favoriser le déploiement de la démarche « Méthode Haie » dans les exploitations d'élevage et de cultures

Énergie

GES

EnR

Air

Atténuation

Adaptation

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

Le territoire se caractérise par un maillage de haies bocagères important, identité paysagère du Cotentin. Majoritairement agricole, le Cotentin compte environ 2000 exploitations agricoles d'une surface moyenne de 76 ha. Les exploitations agricoles jouent un rôle essentiel dans la séquestration carbone via la gestion durable des haies.

En novembre 2018, le ministère de la Transition écologique et solidaire avec la collaboration de l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE) crée le label Bas Carbone. Ce label est le premier cadre de certification climatique adopté par la France. En novembre 2020, le ministère de la Transition écologique a officiellement approuvé la méthode « HAIES » pour le label bas carbone, issue du projet CARBOCAGE. La méthode « HAIES » a pour but de valoriser le stockage carbone lié à une gestion plus durable des haies bocagères des exploitations agricoles.

Le GIEE « Développer des exploitations agricoles à énergie positive » avec l'appui de la Chambre d'agriculture et le Département de la Manche ont décidé d'expérimenter une action sur la haie. L'objectif : valoriser économiquement les services rendus par le bocage, notamment par la séquestration du carbone. Inspirée du projet CarboCage, cette démarche associe les agriculteurs, les collectivités et les entreprises dans un projet gagnant-gagnant. A ce jour, 65 km de haies sont engagées sur 10 ans soit 1950 tonnes de carbone additionnel séquestré.

Description de l'action :

En parallèle de la stratégie bocage de l'agglomération du Cotentin faisant référence à la fiche action « Préserver et restaurer le maillage bocager du Cotentin », le déploiement de la méthode « HAIES » permet de renforcer la séquestration du carbone et de valoriser le travail des agriculteurs.

L'action consiste à déployer la méthode « HAIES » dans les exploitations agricoles via une opération groupée avec 15 agriculteurs sur une période de 10 ans. L'opération sera renouvelée afin de pérenniser l'action. La méthode « HAIES » s'appuie sur la réalisation d'un plan de gestion durable des haies (PGDH). L'agglomération du Cotentin apportera une aide financière sur le coût de ce plan à hauteur de 20%.

Au-delà du travail individuel de chaque agriculteur, des temps collectifs seront organisés pour favoriser les échanges d'idées, les différentes expériences et ainsi créer une dynamique de groupe des agriculteurs engagés dans la démarche.

La compensation financière n'est pas garantie et dépend de l'émergence d'un marché local volontaire. Ainsi, une réflexion sera menée pour favoriser l'émergence d'un marché local volontaire auprès des acteurs publics et privés.

Lien SRADDET :

Objectifs : 27 et 61

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Direction environnement, énergie et développement durable

Directions associées : Direction développement économique

Partenaires logistiques et / ou financiers : Chambre d'agriculture de la Manche



3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
Conventionner avec la Chambre régionale d'agriculture de Normandie	2024
Lancer un appel à candidature pour mobiliser des exploitants agricoles	2024
Sensibiliser les agriculteurs à la « Méthode haies »	2024
Conventionner avec les agriculteurs participant à la démarche	2024
Former les exploitants à la « Méthode haies »	2024-2025
Suivre les accompagnements individuels	2024-2025
Organiser des temps collectifs entre agriculteurs	2024-2025
Mener une réflexion pour valoriser les crédits carbone localement	2024 - 2034
Communiquer auprès des acteurs publics et privés pour favoriser l'émergence d'un marché local volontaire	2024 - 2034
Dresser un 1er bilan de la première opération groupée et étudier la suite à donner	2034
Mobiliser un second groupe de 15 agriculteurs	2034

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action :

44 000 € sur 5 ans

- Plans de gestion de haie : 2600 € x 15 agriculteurs = 39 000 €
- Animation des temps collectifs : 5 000 €

Contribution de l'agglomération du Cotentin :

12 800 € + animation interne (0,1 ETP PCAET)

- Soutien à hauteur de 20% du coût du plan de gestion soit 520 euros x 15 agriculteurs = 7 800 €
- Animation des temps collectifs : 1000 €/an

Contribution respective des partenaires financiers :

2080 € par agriculteur soit 31 200 € autofinancés par les 15 agriculteurs

À préciser ultérieurement

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateur(s) de suivi :

Nombre d'agriculteurs engagés dans la démarche

Indicateur(s) de résultat :

Kilomètres de haies engagées

Nombre de tonnes de carbone séquestrées

Nombre d'acteurs publics et privés locaux achetant les crédits carbone



Orientation 5 - Le Cotentin, un territoire agricole compétitif et durable

Ambition 5.2 : Evaluer les autres leviers d'actions dans l'esprit du « mieux vivre ensemble »

Action 23 : Réaliser un état des lieux de la filière agricole au regard du changement climatique et accompagner les exploitants à l'adaptation

Énergie

GES

EnR

Air

Atténuation

Adaptation

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

Le Cotentin compte environ 2000 exploitations agricoles d'une surface moyenne de 76 ha. 75% de sa surface est composée de terres agricoles. 83% des exploitations sont spécialisés en élevage, 9% en grandes cultures et céréales et 2% en légumes (carottes, poireaux). Quatre 'régions' agricoles sont distinguées au sein du territoire :

- La Hague, à dominante d'élevage laitier et, dans une moindre mesure à élevage ovin ;
- Le Val de Saire, à dominante légumière ;
- Le Plain, à dominante d'élevage, avec ses prairies, ses paysages bocageux et marécageux ;
- Le Bocage Valognais, où l'élevage laitier a laissé place aux cultures légumières.

Les agriculteurs et maraîchers peuvent rencontrer différentes difficultés notamment liées au changement climatique (perte progressive des terres culturales, dates de récolte modifiées, rendements agricoles, diminution de la ressource en eau).

Description de l'action :

Mener une enquête via un questionnaire pour recenser les pratiques agricoles, les problématiques rencontrées et les souhaits d'évolution des agriculteurs et des maraîchers du territoire.

L'état des lieux doit permettre de définir les modalités d'un soutien aux filières agricoles en apportant une aide technique et financière aux exploitants en matière d'adaptation au changement climatique.

A noter que la première phase d'enquête a fait l'objet d'un stage rémunéré de 6 mois.

Lien STRADDET :

Objectif : 28

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Direction environnement, énergie et développement durable

Directions associées : Direction du Cycle de l'eau, Direction développement économique

Partenaires logistiques et / ou financiers : Chambre d'agriculture de la Manche, Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM), agriculteurs



3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
Réaliser l'enquête auprès des exploitants et acteurs du territoire	2023
Présenter l'état des lieux à la profession agricole en participant à des groupements d'intérêts économiques et environnementaux (GIEE)	2024
Mener des groupes de travail sur la sensibilisation au changement climatique et au partage des pratiques d'adaptation et d'atténuation	2024
Lancer un appel à projet visant à accompagner techniquement et financièrement des agriculteurs menant des projets d'adaptation et d'atténuation	2024
Financer les projets et réaliser le bilan de l'action en vue de la pérenniser	2025

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action :

Stage rémunéré estimé à 4 200 € + courriers : 1 000 €
 + Aides auprès des agriculteurs : 20 000 € (financer 10 projets d'adaptation/an).

Contribution de l'agglomération du Cotentin :

Stage rémunéré : 700 € x 6 mois = 4 200 €

Contribution respective des partenaires financiers : /

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateur(s) de suivi :

Nombre d'exploitants ayant répondu à l'enquête

Indicateur(s) de résultat :

Nombre de groupes de travail menés
 Nombre de projets financés



Orientation 5 - Le Cotentin, un territoire agricole compétitif et durable

Ambition 5.3 : Favoriser une alimentation locale de qualité en appui aux filières agricoles et halieutiques

Action 24 : Mettre en œuvre le projet alimentaire territorial (PAT)

Énergie

GES

EnR

Air

Atténuation

Adaptation

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

Les choix alimentaires influent sur les émissions de gaz à effet de serre, à la fois par la nature des aliments, leur provenance et le type de production.

La communauté d'agglomération du Cotentin et la communauté de communes Baie du Cotentin se sont associées en 2019 pour mettre en place le Projet alimentaire territorial (PAT) de manière à développer les circuits de proximité et ainsi favoriser une alimentation locale pour tous. Ce projet couvre toute la Presqu'île du Cotentin, sur un territoire riche de ressources et de savoir-faire : élevage, maraîchage, pêche, cultures marines, transformation... A cet égard, Le Cotentin détient de nombreux labels et des gages de qualité : AOC sur le beurre et la crème d'Isigny, IGP sur la volaille, le cidre et Label rouge sur la coquille Saint-Jacques...

La construction de ce projet s'est faite de manière concertée en trois phases avec la réalisation :

- un diagnostic du territoire permettant de cartographier les acteurs de l'économie agricole, maritime et agro-alimentaire (producteurs, artisans, agro-alimentaire, commerce...) avec une attention particulière portée à ceux qui contribuent au système alimentaire local ;
- une stratégie avec des objectifs à horizon 2040 ;
- un programme d'actions.

Description de l'action :

L'élaboration du PAT permet de faire ressortir les enjeux stratégiques suivants :

- favoriser l'emploi et préparer la prochaine génération de producteurs via la formation, l'installation et la transmission ;
- concilier développement du territoire et préservation des terres agricoles et des espaces de production marins ;
- améliorer l'organisation collective du système alimentaire de la presqu'île du Cotentin ;
- développer l'agriculture de proximité ;
- faire de la restauration collective un lieu d'accès à l'alimentation locale ;
- développer le tourisme lié aux productions primaires ;
- agir pour la qualité des milieux ;
- encourager un modèle agricole respectueux des milieux naturels et qui s'adapte aux changements climatiques ;
- apprendre, connaître et transmettre les enjeux liés à l'alimentation locale, saine et durable.

Depuis octobre 2022 et l'approbation du PAT en conseil communautaire, certaines actions sont en cours de réalisation :

- la création d'une légumerie conserverie pour alimenter la restauration collective ;
- l'élaboration d'espaces-tests agricoles dans l'optique d'une plus grande autonomie alimentaire du Cotentin.

Cette action permet aux exploitants de tester leur projet d'installation dans un cadre sécurisant. Le but étant de maintenir les activités sur le territoire.

Durant les dix prochaines années, l'ensemble du plan d'actions sera mis en œuvre avec les acteurs du territoire.

Lien SRADET :

Objectifs : 28, 37

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Direction développement économique

Directions associées : Direction environnement, énergie et développement durable, Direction cycle de l'eau

Partenaires logistiques et / ou financiers : Communauté de communes de la Baie du Cotentin, UNICAEN, Bio en Normandie, Chambres d'agriculture Normandie, CREPAN, CRESS, DRAAF, DDTM, ADEME Normandie, Région Normandie, Agence normande de la biodiversité et du développement durable (ANBDD)



3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
Adopter le plan d'actions du projet alimentaire territorial (PAT)	2022
Mettre en œuvre les actions	2022-2032
Animer et sensibiliser à l'alimentation locale et aux enjeux sur notre territoire	2022-2032
Evaluer le PAT et réfléchir à la suite à donner	2032

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action :

Elaboration du PAT : 110 320 €

Mise en œuvre du PAT : Le budget du PAT est annuel. Pour l'année 2023, il est prévu 95 584 € répartis comme suit :

- étude d'opportunité et de faisabilité pour la création de légumerie(s)-conserverie(s) : 37 440 € ;
- diagnostic et propositions logistiques en circuits-courts alimentaires de proximité : 43 200 € ;
- communication et événements divers : 14 944 €.

Contribution de l'agglomération du Cotentin :

Élaboration du PAT : 29 818 €

Mise en œuvre du PAT : 90 000 €

Contribution respective des partenaires financiers :

Élaboration du PAT : Europe (FEADER) : 63 718 €, Région Normandie : 11 971€, ANBDD : 3 412 €, CCBDC : 1 401 €.

Mise en œuvre du PAT : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (Plan France Relance) : 36 000 € ; CCBDC : 11 650 €.

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateur(s) de suivi :

Adoption du projet alimentaire territorial

Indicateur(s) de résultat :

Nombre d'actions du PAT engagées



ORIENTATION 6 : LE COTENTIN, UN TERRITOIRE VIVANT À PARTAGER

AMBITION 6.1 :

Intégrer le volet climat-air-énergie dans toutes les politiques de la collectivité

- **Action 25** : Mettre en œuvre et suivre les actions portées en interne par l'agglomération du Cotentin

AMBITION 6.2 :

Déployer une collaboration multi-acteurs pour concourir collectivement aux objectifs

- **Action 26** : Engager les acteurs du territoire à participer activement au défi du changement climatique

AMBITION 6.3 :

Améliorer la connaissance et informer la population sur les conséquences du changement climatique

- **Action 27** : Concourir à une meilleure connaissance des impacts locaux liés au changement climatique et agir en faveur de la résilience du territoire
- **Action 28** : Concevoir et mettre en œuvre une stratégie de communication sur les enjeux climatiques locaux

AMBITION 6.4 :

Renforcer la connaissance sur la qualité de l'air extérieur pour une meilleure prise en compte des enjeux locaux

- **Action 29** : Renforcer la connaissance sur la qualité de l'air extérieur
- **Action 30** : Communiquer sur les enjeux de qualité de l'air extérieur
- **Action 31** : Etudier l'opportunité de réaliser une ZFE-m sur le territoire
- **Action 32** : Mettre en place un plan d'amélioration de la qualité de l'air (PAQA)



Orientation 6 - Le Cotentin, un territoire vivant à partager

Ambition 6.1 : Intégrer le volet climat-air-énergie dans toutes les politiques de la collectivité

Action 25 : Mettre en œuvre et suivre les actions portées en interne par l'agglomération du Cotentin

Énergie

GES

EnR

Air

Atténuation

Adaptation

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

La mise en œuvre opérationnelle du PCAET, pour les actions portées en interne, repose sur le décloisonnement des thématiques et sur un dispositif de suivi partagé pour rendre compte de l'avancement de la démarche.

Description de l'action :

L'agglomération du Cotentin s'attachera à assurer la transversalité entre les politiques menées et à maintenir et enrichir la mobilisation interne des élus et des services. Le travail entre l'animateur du plan (le référent) et les autres services ainsi que le tableau de bord de suivi, permettra d'enrichir les collaborations nécessaires.

Les instances de gouvernance seront également mobilisées pour faire connaître la démarche et les actions concrètes qui en découlent.

Le suivi de l'impact des actions portées en interne sera précisé par la réalisation du bilan de gaz à effet de serre (GES). Il s'agit d'évaluer l'évolution des émissions directes et indirectes de GES de l'agglomération du Cotentin associées aux énergies consommées mais aussi aux émissions relatives à l'utilisation des produits vendus ou achetés. Un plan de transition devra être également réalisé afin d'améliorer le prochain bilan.

Cette action réglementaire issue du décret n°2022-982 du 1er juillet 2022 relatif aux bilans d'émissions de gaz à effet de serre est obligatoire tous les trois ans pour les collectivités de plus de 50 000 habitants.

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Direction environnement, énergie et développement durable

Directions associées : Toutes les directions

Partenaires logistiques et / ou financiers : /

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
Mettre en œuvre un dispositif de suivi participatif des indicateurs et des actions du PCAET avec les services concernés	2023
Réaliser un document support lors du bilan mi-parcours du PCAET et le diffuser	2025
Assurer la mise en œuvre et la coordination des actions portées en interne en matière d'énergie, d'air et de climat	Action continue
Communiquer régulièrement sur les actions réalisées auprès des élus et des services	Action continue
Réaliser le bilan GES et son plan de transition	2024
Actualiser le bilan GES et mettre en œuvre le plan	Action continue



4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action :

Animation interne (dont 0,05 ETP PCAET)

Contribution de l'agglomération du Cotentin :

Animation interne (dont 0.05 ETP PCAET)

+ AMO pour l'accompagnement et la réalisation du BGES du Cotentin (20 000 €).

Contribution respective des partenaires financiers :

Aucune

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateur(s) de suivi :

Adoption du plan climat-air-énergie territorial (PCAET)

Indicateur(s) de résultat :

Nombre d'actions internes du PCAET engagées



Orientation 6 - Le Cotentin, un territoire vivant à partager

Ambition 6.2 : Déployer une collaboration multi-acteurs pour concourir collectivement aux objectifs

Action 26 : Engager les acteurs du territoire à participer activement au défi du changement climatique

Énergie

GES

EnR

Air

Atténuation

Adaptation

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

Un plan climat se déploie à l'échelle d'un territoire, sur lequel tous les acteurs sont concernés par la lutte contre le changement climatique. Pour faire vivre cette démarche, il convient de mobiliser et fédérer un grand nombre d'acteurs dans un processus continu.

Description de l'action :

Au-delà des acteurs déjà identifiés/mobilisés, il est nécessaire d'impliquer davantage et de partager ce projet de territoire avec les communes, les partenaires économiques et les habitants.

Les élus référents des pôles de proximité, les instances plan climat ou encore la commission prospective environnement et gestion des déchets sont des relais d'ores et déjà identifiés pour permettre aux communes de s'approprier les enjeux climat-air-énergie et d'être co-acteurs à travers leurs projets.

L'action « Sensibiliser et aider les entreprises dans leurs démarches de transitions énergétiques » (fiche action n°3) permettra d'identifier des acteurs économiques désireux de s'inscrire dans ce projet.

L'engagement des acteurs volontaires pourra se formaliser par la signature d'une charte d'engagement.

L'agglomération du Cotentin s'attachera à renforcer la mobilisation citoyenne via une stratégie de communication « climat » et une organisation en matière de concertation et de participation.

Les initiatives existantes ou mises en œuvre seront valorisées pour conforter cette dynamique territoriale.

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Direction environnement, énergie et développement durable

Directions associées : Direction communication, Direction transversalité et coordination des politiques locales, Direction développement économique, emploi, enseignement supérieur recherche et innovation

Partenaires logistiques et / ou financiers : Ville de Cherbourg-en-Cotentin

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
Mobiliser les communes à travers une charte d'engagement	2024
Identifier et impliquer les acteurs économiques volontaires avec une charte d'engagement	2024
Favoriser la participation citoyenne par la communication et la concertation	En continu
Identifier et valoriser des initiatives locales	En continu



4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action :

Animation interne (0,1 ETP PCAET)

Contribution de l'agglomération du Cotentin :

Animation interne (0,1 ETP PCAET)

Contribution respective des partenaires financiers :

Aucune

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateur(s) de suivi :

Nombre d'actions de sensibilisation réalisées

Indicateur(s) de résultat :

Nombre de communes et d'acteurs économiques signataires



Orientation 6 - Le Cotentin, un territoire vivant à partager

Ambition 6.3 : Améliorer la connaissance et informer la population sur les conséquences du changement climatique

Action 27 : Concourir à une meilleure connaissance des impacts locaux liés au changement climatique et agir en faveur de la résilience du territoire

Énergie

GES

EnR

Air

Atténuation

Adaptation

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

Le plan climat vise à approfondir les connaissances liées au changement climatique et ses impacts sur le territoire du Cotentin. C'est une étape nécessaire pour optimiser notre capacité de résilience et réduire les vulnérabilités de la collectivité.

Le changement climatique est déjà perceptible localement : pics de chaleur plus fréquents, évolution de la biodiversité ou encore, élévation du niveau de la mer. Dans le Cotentin, plusieurs secteurs sont d'ores et déjà soumis aux aléas d'inondation et de submersion et d'autres impacts sont visibles sur la santé, l'énergie ou certaines activités économiques comme l'agriculture et la filière « produits de la mer ».

Le GIEC normand, composé d'un groupe d'experts de trois universités normandes, analyse l'ampleur et les conséquences potentielles du changement climatique et de l'élévation du niveau des mers, à l'échelle normande. Il informe et sensibilise les décideurs, les populations et les acteurs du territoire quant aux conséquences du changement climatique.

Description de l'action :

L'agglomération du Cotentin souhaite concourir à une meilleure connaissance des impacts locaux liés au changement climatique pour faire évoluer ses politiques en conséquence, informer/sensibiliser les acteurs du territoire et in fine, favoriser la résilience du territoire.

Le Cotentin se rapprochera des partenaires « experts » tels que le GIEC normand pour évaluer les répercussions locales de ces impacts tout particulièrement sur le littoral, la ressource en eau et les activités économiques : évolution de l'agriculture, de la filière « produits de la mer », du tourisme.

L'agglomération pourra étudier le soutien à la mise en œuvre d'études/d'expérimentations complémentaires selon le résultat des investigations.

Lien SRADET :

Règle : 26

Objectifs : 45 et 58

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maitre d'ouvrage : Direction environnement, énergie et développement durable

Directions associées : Direction cycle de l'eau ; Direction développement économique ; Direction attractivité

Partenaires logistiques et / ou financiers : Services de l'Etat, Région Normandie, GIEC normand, ANBDD, ATMO Normandie, ARS Normandie, PNR des marais du Cotentin et du Bessin, Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN), Chambre d'agriculture de la Manche, Conseil scientifique du patrimoine naturel (CRPN), Synergie Mer et Littoral (SMEL), Syndicat mixte espaces littoraux (SyMEL), SPL de développement touristique du Cotentin



Orientation 6 - Le Cotentin, un territoire vivant à partager

Ambition 6.3 : Améliorer la connaissance et informer la population sur les conséquences du changement climatique

Action 28 : Concevoir et mettre en œuvre une stratégie de communication sur les enjeux climatiques locaux

Énergie

GES

EnR

Air

Atténuation

Adaptation

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

Le changement climatique est déjà perceptible localement : pics de chaleur plus fréquents, évolution de la biodiversité, élévation du niveau de la mer... Dans le Cotentin, plusieurs secteurs sont d'ores et déjà soumis à ces aléas et d'autres impacts sont visibles sur la santé, l'énergie ou certaines activités économiques comme l'agriculture et la filière « produits de la mer ».

Pour rappel, l'inondation est le principal aléa présent sur le territoire du Cotentin. Les causes de ces inondations peuvent être diverses (débordement de cours d'eau, remontée de nappes phréatiques...), mais sur le territoire de la Communauté d'agglomération, ce sont principalement les phénomènes de submersion marine qui sont à l'origine des principaux dégâts relevés. La situation géographique et le contexte géomorphologique du territoire font de la qualité de la ressource en eau et la gestion durable du littoral des enjeux majeurs.

L'agglomération est fortement impliquée sur ces enjeux et se structure progressivement depuis sa prise de compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) au 1er janvier 2018. En parallèle des actions opérationnelles, de l'information/sensibilisation aux risques est réalisée ponctuellement et selon les opportunités en local. Ce travail devra être poursuivi dans le cadre de la mise en place d'une stratégie de communication « climat » afin de continuer à inculquer la culture du risque.

Une meilleure connaissance des causes et des effets locaux du changement climatique, facilite les changements de comportement et améliore la compréhension des mesures prises en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Description de l'action :

L'action consiste à définir et mettre en œuvre à court et moyen terme une stratégie de communication opérationnelle relative aux enjeux climatiques locaux.

Cette stratégie se veut être un véritable fil conducteur pour les directions mobilisées et garantir une communication régulière.

Les actions proposées cibleront un large public : habitants, écoles, élus...

Les réflexions internes ont déjà permis de cibler de potentielles actions à mettre en œuvre :

- une manifestation annuelle climat-air-énergie ;
- une exposition itinérante « Le Changement climatique : du constat à l'action » ;
- un escape game sur le changement climatique ;
- animations dans les collèges.

Les actions de communication déjà engagées par la GEMAPI sur le volet littoral seront poursuivies dans le cadre de cette stratégie de communication.

Lien SRADET :

Objectif : 45

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Direction environnement, énergie et développement durable

Directions associées : Direction communication, Direction cycle de l'eau, Direction déchets ménagers

Partenaires logistiques et / ou financiers : Services de l'Etat, Région Normandie, GIEC normand, ANBDD, ATMO Normandie, ARS Normandie, PNR des marais du Cotentin et du Bessin, Maison de l'éducation à l'environnement et au développement durable, CPIE du Cotentin, ANBDD. À compléter ultérieurement.



3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
Benchmark des actions de communication « climat » auprès d'autres collectivités	2023
Rédaction d'une stratégie de communication « climat » avec, pour chacune des actions, l'identification des cibles prioritaires, les moyens et outils mobilisés, les partenariats, les budgets et l'échéancier.	2023
Définir un calendrier prévisionnel sur 2 ans	2023
Mettre en œuvre les actions d'information et de sensibilisation	2024 - 2025
Dresser un bilan des actions engagées et définir la suite à donner	2025

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action :

Animation interne (dont 0,1 ETP PCAET) + enveloppe de 58 500 € sur 2 ans

Contribution de l'agglomération du Cotentin :

Montant prévisionnel de 58 500 € dans le cadre de l'AMI Territoires et Climat (cf fiche n°27) destiné à la création d'exposition, la fabrication de l'escape game et l'animation ateliers « fresque du climat ».

Contribution respective des partenaires financiers :

Participation financière de l'ADEME de 70% pour les actions d'animation relatives à l'AMI Territoire et Climat.

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateur(s) de suivi :

Nombre de personnes sensibilisées
 Nombre d'établissements scolaires sensibilisés
 Nombre d'événements réalisés

Indicateur(s) de résultat :

Aucun



Orientation 6 - Le Cotentin, un territoire vivant à partager

Ambition 6.4 : Renforcer la connaissance sur la qualité de l'air extérieur pour une meilleure prise en compte des enjeux locaux

Action 29 : Renforcer la connaissance sur la qualité de l'air extérieur

Énergie

GES

EnR

Air

Atténuation

Adaptation

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

Les activités humaines sont à l'origine d'émissions de polluants atmosphériques et générateurs d'ozone. La qualité de l'air représente un enjeu environnemental tout autant qu'un enjeu de santé publique.

Le plan régional santé environnement (PRSE) vise notamment à améliorer la qualité de l'air extérieur avec plusieurs objectifs : améliorer la connaissance sur les polluants et les pesticides, développer la communication et la sensibilisation sur la qualité de l'air extérieur, protéger les populations des risques de surexposition via l'aménagement du territoire.

Plusieurs données sur la qualité de l'air sont à disposition des collectivités normandes dont l'inventaire des émissions de polluants atmosphériques.

Description de l'action :

L'agglomération du Cotentin souhaite améliorer la connaissance en matière de qualité de l'air. Elle peut s'appuyer sur l'association ATMO Normandie, dont elle est adhérente, pour bénéficier d'un accompagnement technique et déployer des outils de mesures.

L'agglomération a d'ores et déjà sollicité ATMO Normandie pour la réalisation d'une carte stratégique air. Il s'agit d'un outil de diagnostic qui permet de hiérarchiser les zones du territoire sous l'angle de la qualité de l'air. Il permet notamment de guider les politiques d'aménagement et de planification urbaine en tenant compte des sources locales d'émissions de polluants atmosphériques et des zones où la population serait exposée à des niveaux « élevés » de pollution.

Selon les besoins, des campagnes de mesures de dioxyde d'azote (NO₂) par tube ou à l'aide de station de mesure mobile, peuvent être mises en place.

Lien SRADDET :

Règle : 19

Objectifs : 19, 36, 45 et 71

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Direction de l'environnement, de l'énergie et du développement durable

Directions associées : Direction transports et mobilités -
Direction urbanisme et foncier

Partenaires logistiques et / ou financiers : ATMO Normandie, Agence régionale de santé (ARS) Normandie

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
Identifier les zones sensibles au regard de la qualité de l'air	2024
Proposer des actions concrètes pour limiter l'exposition de la population	2024



Orientation 6 - Le Cotentin, un territoire vivant à partager

Ambition 6.4 : Renforcer la connaissance sur la qualité de l'air extérieur pour une meilleure prise en compte des enjeux locaux

Action 30 : Communiquer sur les enjeux de qualité de l'air extérieur

Énergie

GES

EnR

Air

Atténuation

Adaptation

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

Les activités humaines sont à l'origine d'émissions de polluants atmosphériques et générateurs d'ozone. La qualité de l'air représente un enjeu environnemental tout autant qu'un enjeu de santé publique.

Le plan régional santé environnement (PRSE) vise notamment à améliorer la qualité de l'air extérieur avec plusieurs objectifs : améliorer la connaissance sur les polluants et les pesticides, développer la communication et la sensibilisation sur la qualité de l'air extérieur, protéger les populations des risques de surexposition via l'aménagement du territoire.

Plusieurs données sur la qualité de l'air sont à disposition des collectivités normandes dont l'inventaire des émissions de polluants atmosphériques.

Description de l'action :

L'agglomération du Cotentin souhaite mettre en œuvre des actions de communication sur la qualité de l'air.

Adhérente à ATMO Normandie, elle peut s'appuyer sur l'association pour déployer certaines actions comme une pièce de théâtre pour enfants (CE2 à 6ème) ou encore un atelier adultes avec montage de microcapteurs pédagogiques.

L'agglomération désire également valoriser le travail des structures locales d'éducation à l'environnement. A cet égard, le centre permanent d'initiatives à l'environnement du Cotentin (CPIE) propose deux animations dans ce domaine : « l'air qui m'entoure » et « l'air nous vivons dedans » qui permettent de prendre conscience de l'impact de la qualité de l'air sur la santé et l'environnement à travers d'expériences, de jeux et d'ateliers ludiques. La maison de l'éducation à l'environnement et au développement durable propose également une animation scolaire sur l'air.

Lien SRADDET :

Règle : 19

Objectifs : 19, 36, 45 et 71

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération du Cotentin - Direction environnement, énergie et développement durable

Directions associées : Direction communication

Partenaires logistiques et / ou financiers : ATMO Normandie, Agence régionale de santé (ARS) Normandie, CPIE du Cotentin, Maison de l'éducation à l'environnement et au développement durable



3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
Lancer un appel à candidature auprès des établissements scolaires	2022
Organiser la tenue de la pièce de théâtre	2022-2023
Travailler avec les structures spécialisées en éducation de l'environnement	2024
Pérenniser l'action auprès d'autres classes ou établissements scolaires	En continu

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action :

10 000 € + animation interne (dont 0.05 ETP PCAET)

Contribution de l'agglomération du Cotentin :

10 000 € + animation interne (dont 0.05 ETP PCAET)

Contribution respective des partenaires financiers :

ATMO Normandie : accompagnement dans le cadre de l'adhésion de l'agglomération à l'association

5. ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateur(s) de suivi :

Nombre d'actions de sensibilisation relatives à l'air

Indicateur(s) de résultat :

Nombre d'enfants sensibilisés



Orientation 6 - Le Cotentin, un territoire vivant à partager

Ambition 6.5 : Agir en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air extérieure

Action 31 : Étudier l'opportunité de réaliser une ZFE-m sur le territoire

Énergie

GES

EnR

Air

Atténuation

Adaptation

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

L'agglomération du Cotentin regroupe plus de 100 000 habitants. A cet égard, et par application des articles L.229-26 et L.229-29 du Code de l'environnement, modifiés par la loi d'orientation des articles du 24 décembre 2019, le PCAET doit contenir un plan d'actions visant l'amélioration de la qualité de l'air (PAQA). Ce document doit comporter des objectifs territoriaux biennaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques, ainsi qu'une étude d'opportunité portant sur la création, sur tout ou partie du territoire, d'une ou plusieurs zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m).

Description de l'action :

Le Cotentin souhaite répondre aux obligations de l'Etat, améliorer sa connaissance en matière de qualité de l'air et réduire son empreinte directe dans ce domaine.

L'agglomération du Cotentin a sollicité Atmo Normandie pour qu'elle accompagne le territoire à la rédaction d'une étude d'opportunité quant à la mise en place d'une ZFE-m.

L'étude doit démontrer l'intérêt ou non de créer une zone à faible émission mobilité, exposer les bénéfices environnementaux et sanitaires attendus et évaluer la pertinence de ce type de dispositif au regard des objectifs énoncés dans le plan d'action qualité de l'air du PCAET.

Dans ce cadre, Atmo Normandie propose une méthode mutualisée aux collectivités membres de l'association visant l'optimisation des ressources nécessaires. En parallèle, un bureau d'étude viendra compléter le travail réalisé par Atmo Normandie.

Lien SRADDET :

Règle : 40

Objectif : 71, 36

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Direction environnement, énergie et développement durable

Directions associées : Direction transport et mobilités

Partenaires logistiques et / ou financiers : ATMO Normandie, Agence régionale de santé (ARS) Normandie

3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
Recenser les données nécessaires au diagnostic	2023 - 2024
Réaliser le diagnostic « air/mobilités » du territoire	2023 - 2024
Calculer un scénario « fil de l'eau » des émissions de polluants du parc routier à 2025	2023 - 2024
Elaborer et calculer des scénarios prospectifs	2023 - 2024
Faire le bilan des gains obtenus entre les 3 scénarii pour les NOx, PM10, PM2,5 et les GES	2023 - 2024
Mise en application d'une ZFE-m uniquement en cas de zonage identifié	2025



Orientation 6 - Le Cotentin, un territoire vivant à partager

Ambition 6.5 : Agir en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air extérieure

Action 32 : Mettre en place un plan d'amélioration de la qualité de l'air (PAQA)

Énergie

GES

EnR

Air

Atténuation

Adaptation

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Inscription de l'action dans le contexte :

L'agglomération du Cotentin regroupe plus de 100 000 habitants. A cet égard, et par application des articles L.229-26 et L.229-29 du Code de l'environnement, modifiés par la loi d'orientation des articles du 24 décembre 2019, le PCAET doit contenir un plan d'actions visant l'amélioration de la qualité de l'air (PAQA). Ce document doit comporter des objectifs territoriaux biennaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques, ainsi qu'une étude d'opportunité portant sur la création, sur tout ou partie du territoire, d'une ou plusieurs zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m).

En complément, la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, art. 121, mentionne qu'un PCAET doit également quantifier ses actions de réduction de polluants atmosphériques sur son territoire et les évaluer tous les 2 ans.

Description de l'action :

Le Cotentin doit répondre aux obligations de l'Etat et réduire son empreinte directe en matière de qualité de l'air.

L'agglomération du Cotentin a sollicité Atmo Normandie pour qu'elle accompagne le territoire dans l'élaboration et l'évaluation d'actions d'améliorations de la qualité de l'air (PAQA) dans le cadre de son PCAET.

Le travail d'Atmo Normandie doit permettre de :

- situer les horizons des PCAET sur l'air à 2030 sur la base des objectifs 36 et 69 du SRADETT Normandie ;
- quantifier l'impact d'actions du PCAET sur l'air ;
- produire des bilans tous les 2 ans.

Dans ce cadre, Atmo Normandie propose une méthode mutualisée aux collectivités membres de l'association visant l'optimisation des ressources nécessaires. En parallèle, un bureau d'étude viendra compléter le travail réalisé par Atmo Normandie.

Lien SRADETT :

Règle : 40

Objectif : 71, 36

2. GOUVERNANCE DE L'ACTION

Maître d'ouvrage : Direction environnement, énergie et développement durable

Directions associées : Direction mobilité et transports

Partenaires logistiques et / ou financiers : ATMO Normandie, ARS Normandie



3. PROGRAMMATION DE L'ACTION

Étapes nécessaires à la réalisation de l'action	Échéancier
Situer les horizons des PCAET sur l'air à 2030	2023 - 2024
Mettre en œuvre les actions relatives à la qualité de l'air	2023 - 2024
Quantifier l'impact d'actions du PCAET sur l'air	2023 - 2024
Evaluer les actions relatives au chauffage bois résidentiel, sur le remplacement de flotte de véhicules ou agricoles	2023 - 2024
Favoriser le développement de la mobilité douce	2023 - 2024

4. ÉLÉMENTS FINANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

Coût global de l'action :

8 000 €

Contribution de l'agglomération du Cotentin :

100%

Contribution respective des partenaires financiers :

Aucune

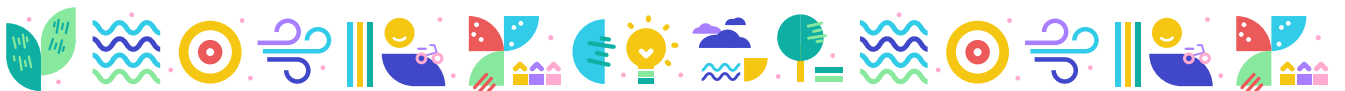
5. ÉVALUATION DE L'ACTION

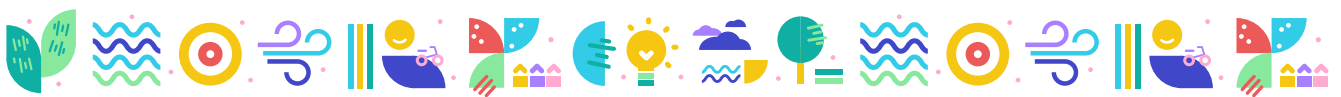
Indicateur(s) de suivi :

Adoption du plan d'amélioration de la qualité de l'air

Indicateur(s) de résultat :

Nombre d'actions du plan d'amélioration de la qualité de l'air mises en œuvre









leCotentin
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Hôtel Atlantique
Boulevard Félix Amiot · BP 60250
50102 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX
Tél. : 02 50 79 16 10
contact@lecotentin.fr

 lecotentin.fr

